



Paulic



meunerie

RAPPORT FINANCIER

2025

Table des matières

| | | |
|--------|---|----|
| 1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL..... | 5 |
| 2 | RAPPORT DE GESTION | 6 |
| 2 1 | INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE..... | 6 |
| 2.1.1 | INFORMATIONS generales sur paulic meunerie sa..... | 6 |
| 2.1.2 | Périmètre de consolidation | 6 |
| 2 2 | PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE l'activité | 7 |
| 2.2.1 | APERCU DES ACTIVITÉS | 8 |
| 2 3 | évolution de l'ACTIVITÉ et des résultats en 2025..... | 15 |
| 2 4 | faits marquants de l'exercice | 16 |
| 2.4.1 | Renforcement de la marge brute | 16 |
| 2.4.2 | EFFET de base favorable sur le coût de l'énergie | 16 |
| 2.4.3 | Rationalisation industrielle : concentration sur le site de Saint-Gérard | 17 |
| 2.4.4 | Risque de rectification à la suite d'un contrôle fiscal sur le CIR | 17 |
| 2 5 | Événements post clôture et perspectives..... | 18 |
| | ConFLit au Moyen-Orient | 18 |
| 2 6 | activités en matière de recherche et de développement..... | 19 |
| 2 7 | Principaux facteurs de risque (P71 doc d'enregistrement) | 19 |
| 2.7.1 | Risque lié à la dépendance à un site unique de production et à la disponibilité des équipements industriels..... | 20 |
| 2.7.2 | Risque lié à l'exposition au prix des matières premières..... | 21 |
| 2.7.3 | Risque lié à la qualité des matières premières et aux rendements de production | 21 |
| 2.7.4 | Risque lié à la dépendance à des compétences clés et à la disponibilité des ressources humaines | 22 |
| 2.7.5 | Risque lié à la concentration de la clientèle et à la dépendance à certains clients | 22 |
| 2.7.6 | Risque lié à l'évolution des coûts énergétiques et à leur répercussion..... | 23 |
| 2.7.7 | Risque lié à l'évolution du cadre réglementaire et aux exigences en matière de sécurité sanitaire et d'environnement..... | 24 |
| 2.7.8 | Risque lié à la liquidité et à la structure de financement..... | 24 |
| 2 8 | PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE | 25 |
| 2 9 | SOCIETE MERE - PAULIC MEUNERIE SA. | 25 |
| 2.9.1 | ACTUALITE ET RESULTAT | 25 |
| 2.9.2 | DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS | 27 |
| 2.9.3 | DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE | 29 |
| 2.9.4 | PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL..... | 30 |
| 2.9.5 | MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES..... | 30 |
| 2.9.6 | OPERATIONS SUR TITRES DES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES..... | 30 |
| 2.9.7 | TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES | 31 |
| 2 10 | PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUN 2026 | 32 |
| 2.10.1 | Résolutions a caractere ordinaire..... | 32 |
| 2.10.2 | A caractère extraordinaire | 34 |
| 3 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 36 |
| 3 1 | Modalité d'exercice de la direction générale..... | 36 |
| 3 2 | gouvernance de la societe | 37 |
| 3.2.1 | Liste des mandats sociaux | 37 |
| 3.2.2 | Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2025 | 38 |
| 3 3 | CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 39 |
| 3 4 | MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES | 39 |

| | | |
|-------|---|-----|
| 3 5 | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE..... | 39 |
| 3 6 | CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE | 40 |
| 3 7 | TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ... | 40 |
| 4 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAULIC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 .. | 43 |
| 5 | COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE PAULIC MEUNERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 | 71 |
| | ConFLit au Moyen-Orient | 89 |
| 6 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS..... | 107 |
| 6 1 | OPINION..... | 107 |
| 6 2 | FONDEMENT DE L'OPINION | 107 |
| | 6.2.1 REFERENTIEL D'AUDIT..... | 107 |
| | 6.2.2 INDEPENDANCE | 107 |
| 6 3 | JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS | 107 |
| 6 4 | VERIFICATIONS SPECIFIQUES | 108 |
| | 6.4.1 Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires | 108 |
| | 6.4.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 108 |
| | 6.4.3 AUTRES INFORMATIONS | 108 |
| 6 5 | Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels | 109 |
| 6 6 | Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels | 109 |
| 7 | rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés..... | 111 |
| 7 1 | opinion..... | 111 |
| 7 2 | Fondement de l'opinion..... | 111 |
| | 7.2.1 Référentiel d'audit | 111 |
| | 7.2.2 indépendance | 111 |
| 7 3 | justification des appréciations | 111 |
| | ecart d'acquisition..... | 112 |
| | immobilisations incorporelles..... | 112 |
| 7 4 | verifications spécifiques..... | 112 |
| 7 5 | Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés | 113 |
| | 7.5.1 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés | 113 |
| 8 | Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées..... | 115 |
| 8 1 | conventions soumises a l'approbation de l'assemblée générale..... | 115 |
| | CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE | 115 |
| 8 2 | Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale | 116 |
| | 8.2.1 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé..... | 116 |

1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« Je soussigné, Jean Paulic, Président-Directeur Général, atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés. »

A St-Gérard, le 29 avril 2026
Jean Paulic
Président Directeur Général

Dans le présent rapport, le terme « PAULIC » désigne le groupe Paulic Meunerie.

2 | 1 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

2.1.1 INFORMATIONS GENERALES SUR PAULIC MEUNERIE SA

Dénomination sociale de la Société mère et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : PAULIC Meunerie. Jusqu'au 28 juin 2019, sa dénomination sociale était Minoterie PAULIC.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, numéro LEI

- ✓ La Société est inscrite auprès du RCS de Lorient sous le N°311263685.
- ✓ L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695001KHDJG1DTXB725.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 50 ans s'achevant le 27 octobre 2027, puis prorogée pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 octobre 2126, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce. Le siège social de la Société est situé au lieu-dit « Le Gouret » – 56920 Saint-Gérand.

Les coordonnées du Groupe sont les suivantes :

- ✓ Téléphone : +33 (0)2 97 51 40 03
- ✓ Adresse courriel : investisseurs@paulic.bzh
- ✓ Site Internet : www.paulicmeunerie.com

2.1.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- ❖ **SAS GREEN TECHNOLOGIES – détenue à 100%.**

Nous rappelons que la société PAULIC MEUNERIE a absorbé la société MOULIN DU PAVILLON par voie de fusion simplifiée en date du 9 novembre 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2020.

2 | 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITE

Fort d'une expertise de quatre générations dans la meunerie, le groupe PAULIC est une « agritech » qui a su combiner le caractère traditionnel de son activité historique de production de farine de froment et de sarrasin en Bretagne, avec l'innovation comme moteur de son développement.

Groupe familial breton, Paulic Meunerie exploite 3 minoteries industrielles centralisées sur un site en centre Bretagne, équipé de matériel de pointe pour garantir des farines de qualité exceptionnelle combinant les valeurs de naturalité et de sécurité alimentaire afin de satisfaire aux attentes de consommateurs de plus en plus exigeants.



Moulin du Gouret
(Saint-Gérand)

Avec plus de 39 000 tonnes produites en 2025 (+0,2 %) et plus de 18 millions d'euros de chiffres d'affaires (-4,9 %), l'activité du Groupe repose sur la commercialisation de deux gammes de produits :

- L'une issue de la meunerie traditionnelle (représentant 93% des revenus en 2025) composée d'un vaste catalogue de farines de froment et de sarrasin
- L'autre gamme (ayant généré 7% des revenus) concerne la production de farine et de son, à partir de grains de blé purifiés par un traitement innovant d'ozonation dénommé **Oxygreen©**

Ces gammes de produits s'adressent à une clientèle fidèle d'environ 750 références, composée majoritairement d'industriels (environ 31% du CA en 2025) français de l'agro-alimentaire, de la panification (ateliers de boulangerie et rayons épicerie de GMS pour environ 31%), de négociants (grossistes, confrères, retailers, pour environ 13% du CA 2025) ainsi que d'une clientèle artisanale de boulangers et restaurateurs (crêperies, restaurants, pour environ 14%) concentrée dans le Grand Ouest. Elle compte également des acteurs de l'alimentation animale à travers la vente du son en tant que co-produit résiduel issu de la fabrication de farine, ainsi que des éleveurs d'insectes grâce à un nouveau produit issu du procédé Oxygreen©.

Cette diversification de gammes est le fruit d'une politique d'innovation engagée dès 2002 avec l'internalisation d'un laboratoire de contrôle qualité et de R&D qui a conduit le Groupe à collaborer avec une société ayant transposé le traitement de produits à l'ozone à des fins de décontamination/purification des céréales.

2.2.1 APERCU DES ACTIVITÉS

2.2.1.1 La meunerie traditionnelle :

Expertise historique du Groupe, la meunerie traditionnelle consiste en la production de farines destinées à l'alimentation humaine, principal produit obtenu une fois le blé nettoyé, broyé et écrasé.

- **LES PRODUITS**

En plus de quarante ans d'expérience, le Groupe s'est constitué un large catalogue de près de 150 références de farines, à même de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

La sélection de blé permet d'identifier deux grandes familles de produits :

| Marchés Meunerie froment traditionnelle | Marchés Meunerie sarrasin traditionnelle |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Les pâtisseries et biscuiteries industrielles, traiteurs industriels,- Les boulangeries artisanales et en GMS,- Les distributeurs, négociants et moulins confrères,- L'alimentation du bétail à travers la vente de son qui constitue l'écorce d'un grain de blé et le résidu issu de la production de farine | <ul style="list-style-type: none">- La crêperie et biscuiterie industrielle,- Les enseignes de distribution,- La restauration artisanale |



Farine de froment T55 (blé tendre)



Farine de blé noir « La Harpe Noire »
(sarrasin)

Ce catalogue répond également aux enjeux d'une demande croissante des consommateurs pour toujours plus de naturalité et de sécurité. Le Groupe s'est très vite inscrit dans cette dynamique de marché en apportant une réponse à travers une offre de farines labellisées parmi lesquelles :

- Des farines « Label Rouge », unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature ;

- Des farines « AB- Agriculture Biologique », certification assurant un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité ; ou encore,
- Des farines « IGP », appellation identifiant un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation, etc. sont liées à son origine géographique et donc à son terroir.

Chacune de ces deux familles, pour répondre à la diversité des besoins de ses clients, compte une large gamme de produits regroupées en grandes catégories dont les principales sont :

- Les farines panifiables pour pain courant,
- Les farines panifiables pour pain de tradition française,
- Les mélanges pour pains spéciaux,
- Les inclusions en fin de pétrin,
- Les farines pâtisserie-traiteur,
- Les farines de fleurage,
- Les farines de riz,
- Les farines de froment biologiques,
- Les farines de sarrasin,
- Les farines de sarrasin biologiques.

En plus de la profondeur de son catalogue de farines et de mélanges de farines qui génère l'essentiel des ventes, le Groupe développe également un service de farines « à la carte ». Toujours à l'écoute de ses clients, le Groupe propose un service de mouture sur mesures pour répondre à leurs cahiers des charges spécifiques et ainsi les accompagner dans leur propre développement.

- **LE MARCHÉ DE LA MEUNERIE TRADITIONNELLE**

Sur un marché national de plus de 1,8 milliard d'euros, Paulic Meunerie fait la différence grâce à un savoir-faire historiquement ancré dans l'**innovation**, la **sécurité** et la **naturalité**. Ces engagements, en phase avec les **grands enjeux agroalimentaires** et les **attentes des consommateurs**, s'illustrent notamment par un **laboratoire de recherche et d'analyse** intégré depuis 2002.

Pour profiter pleinement des opportunités de ses marchés, Paulic Meunerie s'est engagé depuis 2016 dans un vaste programme de modernisation et d'extension industrielle intégrant des outils automatisés « 4.0 » en vue de tripler ses capacités de production.

Depuis l'origine, les **exigences sociales** et **environnementales** sont également au cœur du développement de l'Entreprise : origine France des approvisionnements, filières locales, promotion de la filière blé « agriéthique », ...

2.2.1.2 Une innovation de rupture : « Oxygreen© »

Le Groupe Paulic Meunerie est un pionnier technologique dans l'univers très traditionnel de la meunerie. Dans le parfait prolongement de son expertise historique, le Groupe a développé depuis une dizaine d'années, un autre segment de produits issus d'un procédé de production innovant et propriétaire : Oxygreen©.

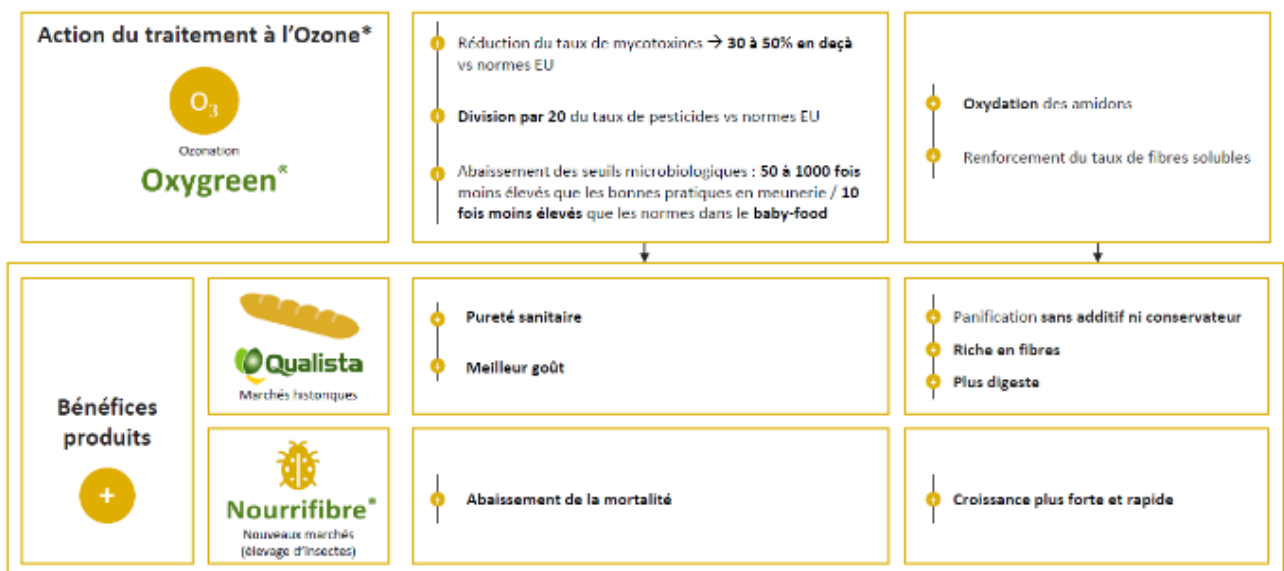
S'inscrivant naturellement dans les valeurs de naturalité et sécurité du groupe, ce procédé est un traitement d'ozonation permettant la **purification des grains de blés** destinés à la production de farines pour l'alimentation humaine (Qualista®) et de son pour l'alimentation animale (Nourrifibre®). Cette innovation est le fruit de **15 années de recherche** et de 7 M€ d'investissements. Elle bénéficie de l'appui de l'Institut UniLaSalle, première école agricole française et plateforme de référence dédiée aux applications de l'ozone. L'ozone est le seul oxydant permettant d'éliminer les produits chimiques en ne laissant aucune trace.

Par rapport aux normes européennes :

- Les taux de pesticides sont divisés par 20
- Les taux de mycotoxines sont réduits de 30 à 50%

Cette innovation fait aujourd'hui de Paulic Meunerie une Agritech de premier plan par sa capacité à faire de l'innovation technologique un **accélérateur de développement sur ses activités traditionnelles mais aussi un moteur pour conquérir le marché en décollage de l'alimentation des insectes d'élevage (entomoculture)**.

La forte valeur ajoutée dont ces deux produits bénéficient peut se schématiser ainsi :



Le procédé Oxygreen© permet de répondre parfaitement aux grands enjeux alimentaires et environnementaux actuels :

- La naturalité et le refus des pesticides : le traitement à l'ozone décontamine et purifie le grain des germes pathogènes d'origine naturelle ou artificielle ;
- La nutrition et le refus des additifs : le procédé d'ozonation, grâce à son action oxydante, améliore les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits, les rendant panifiables sans aucun additif et plus riches en fibres solubles.

• LES PRODUITS ET LEURS AVANTAGES

Deux familles de produits exploitant le procédé Oxygreen© sont aujourd'hui développées par Paulic Meunerie :

- **Nourrifibre®**, un son de blé ozoné permettant d'adresser en particulier le marché à forte valeur ajoutée de l'alimentation des insectes d'élevage. Cet aliment purifié bénéficie de propriétés physico-chimiques exceptionnelles avec des niveaux résiduels faibles de pesticides. Ces bénéfices se traduisent par une baisse du taux de mortalité et une croissance accélérée des insectes dans les élevages, source de gains de productivité majeurs pour les professionnels du secteur.
- **Qualista®**, une farine très haut de gamme axée sur la nutrition santé pour les marchés de panification. Avec Qualista®, Paulic Meunerie dispose d'une farine d'une pureté sanitaire en rupture avec les standards du marché. Cette farine favorise une panification sans additif ni conservateur. Avec une teneur en fibres plus élevée, les produits Qualista®, plus digestes, présentent de nombreux atouts par rapport aux farines traditionnelles et apportent une réponse forte à la demande de « manger sain » des consommateurs. Cette tendance s'inscrit dans la dynamique du marché français du « bio » qui a triplé en 10 ans.
- Ces produits permettent également au Groupe de bénéficier d'un effet de levier important sur sa marge brute, les ventes de ces produits présentant un niveau de marge très sensiblement supérieur à celui réalisé sur les produits de meunerie traditionnelle.

En effet, le procédé Oxygreen© présente l'avantage de mieux valoriser 100% du grain (contre environ 80% dans la meunerie traditionnelle) :

- 78% du grain broyé devient de la farine Qualista® pour la panification ;
- 22% du grain qui devient du Nourrifibre® pour l'alimentation des insectes.

Sur la base de prix d'achat du grain¹ et de prix de vente des farines constatés en 2019, les coefficients multiplicateurs appliqués au coût d'achat de la matière première évoluent de la façon suivante après passage du grain dans le réacteur Oxygreen® :



(1) la marge sur achat pondérée (77% pour la farine et 23% pour le son) est de 47% en meunerie traditionnelle et passe à 361% après passage dans le réacteur Oxygreen®.

La mise en place de ce nouveau prototype porte une ambition stratégique pour Paulic Meunerie et devrait permettre au Groupe d'accompagner ses ambitions de croissance à l'horizon 2030.

- **LE MARCHÉ DE L'ALIMENTATION A DESTINATION DES INSECTES**

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le produit Nourrifibre® s'adresse au marché des éleveurs d'insectes dont les perspectives de marchés à l'échelle mondiale recèlent un énorme potentiel.

Un marché en phase de décollage, au potentiel intéressant à long terme

Les champs d'applications et les marchés adressés par l'entomoculture sont très diversifiés et ne présentent pas tous le même niveau de maturité. Aussi, il n'est pas possible d'établir une estimation de la taille globale du marché de l'entomoculture, prenant en compte toutes les applications existantes.

Lors de l'introduction en bourse de Paulic Meunerie en 2020, la protéine d'insectes en constituait une des applications les plus matures et était portée par deux secteurs :

- Le marché de l'alimentation animale à base d'insectes, au niveau mondial, représente 687,8 M\$ US en 2018 et devrait atteindre 1,369 Mds\$ US en 2024² (dont 400 M\$ US serait généré en Europe) ;

¹ Source : Prix moyens d'achat constatés dans la comptabilité de Paulic Meunerie lors de l'introduction en bourse.

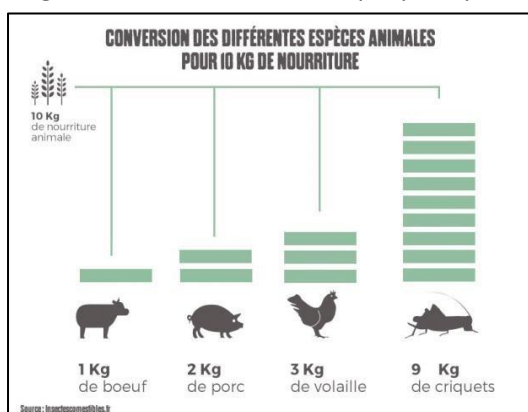
² Source : Mordor Intelligence : Global Insect Feed Market 2019-2024

- Le marché de l'alimentation humaine à base d'insectes (insectes comestibles) passera de 424 M\$ US en 2016 à 723 M\$ US en 2024 au niveau mondial³.

Sur ces bases, Paulic Meunerie estimait, lors de son introduction en bourse, le marché de la protéine d'insectes à plus de 2 Mds € en 2024. Aujourd'hui, ce marché semble montrer une progressivité plus importante qu'attendue, mais reste très prometteur à long terme.

Un mode d'élevage durable

La culture d'insectes consomme 95 fois moins de foncier que l'élevage de bétail, 22 fois moins d'eau que l'élevage de bœuf, 350 fois moins d'eau que l'élevage de porc et 220 fois moins d'eau que l'élevage de volaille. Produire 1 kg de grillon consomme 12 fois moins d'intrants que produire 1 kg de bœuf et 4 fois moins que pour produire 1 kg de volaille ou de porc.



De plus, les insectes présentent un taux de protéines plus élevé que les animaux d'élevage traditionnel. Ce constat s'inscrit dans un contexte global où la demande mondiale en protéines devrait progresser de 40% d'ici à 2030⁴, cela permet d'envisager les insectes comme une alternative crédible aux autres protéines animales.

Environnement concurrentiel

A l'échelle européenne, 71% des acteurs de l'entomoculture utilisent du son de blé pour alimenter leurs insectes.

Les concurrents de Paulic Meunerie sur le marché du son destiné à l'alimentation des insectes sont l'ensemble des meuniers conventionnels et biologiques.

A ce jour, aucun son, conventionnel ou biologique, pouvant approcher les qualités sanitaires et nutritionnelles de Nourrifibre® et ses bénéfices pour les insectes n'est connu, ni du Groupe, ni de son partenaire scientifique, l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

³ Source : Bioclips Vol.25, no26,26 septembre2017 (Persistence Market Research,2018 - Global edible Insects market from 2017 to 2024)

⁴ <https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/cargill-utilisera-les-proteines-a-base-dinsectes-dinnovafeed-pournourrir-des-poissons-1036742>

Nourrifibre® se démarque de ses concurrents, qui fournissent des co-produits de céréales traditionnels, par les propriétés du son de blé préalablement ozoné, qui accélère la croissance et le poids des insectes, et réduit ou minimise le risque de mortalité inopinée induite par les résidus de pesticides et présence de bactéries, moisissures et champignons.

A quantité égale d'intrants avec **Nourrifibre®** le producteur d'insectes obtient :

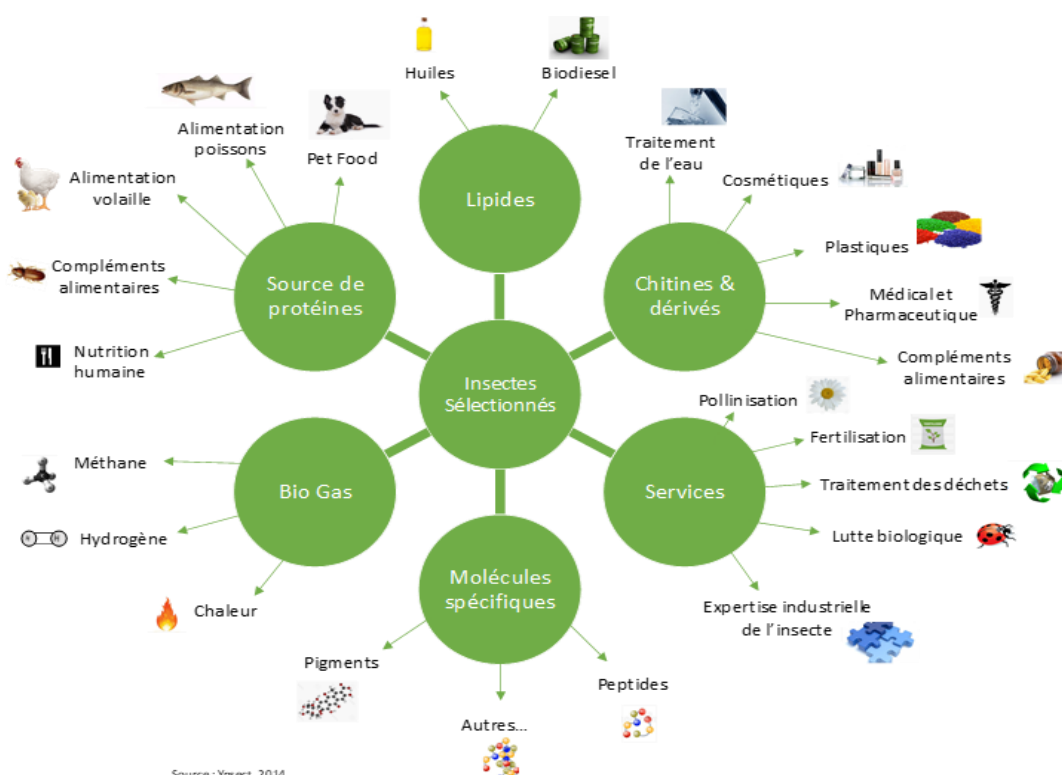


* : Par rapport à l'alimentation conventionnelle d'insectes - Sources UniLasalle

De nombreux débouchés supplémentaires comme relais de croissance

Au-delà de l'alimentation animale ou humaine, les produits issus de l'élevage d'insectes s'adressent à de nombreux marchés : la pisciculture, la fabrication de biocarburants, la pollinisation, la lutte contre les espèces nuisibles aux cultures, la fertilisation des plantes, la production de chitine, l'industrie chimique... De plus, l'élevage en lui-même ouvre les portes du marché du recyclage de biodéchets, grâce aux larves de mouches soldat noires qui sont particulièrement efficaces pour digérer de grandes quantités de déchets organiques en un temps réduit (4 à 5 fois leur poids en 10 jours).

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des débouchés de l'élevage d'insectes :



2 | 3 EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS EN 2025

Après un exercice 2024 marqué par une phase de transition, l'année 2025 se caractérise par le franchissement du seuil de rentabilité et une amélioration sensible des fondamentaux opérationnels.

L'activité en volume demeure quasi stable, en légère progression par rapport à 2024. Le chiffre d'affaires s'établit à 18,3 M€, en recul de 4,5 %, dans un contexte de baisse généralisée des prix du blé, ayant mécaniquement pesé sur les prix de vente. Cette évolution n'a toutefois pas affecté la marge en valeur absolue, la variation des coûts d'approvisionnement étant répercutée dans les conditions commerciales.

Dans ce contexte, la Société a su préserver son niveau d'activité tout en améliorant significativement sa performance économique. La combinaison d'une gestion rigoureuse des achats et d'une évolution favorable du mix clients et produits a permis de capter pleinement les effets de la baisse des matières premières.

Ainsi, la marge brute progresse significativement, passant de 5,8 M€ à 6,6 M€, soit une amélioration de près de 14 %.

Par ailleurs, la Société bénéficie sur un exercice plein des effets de la concentration de la production sur un site unique, contribuant à l'optimisation des flux logistiques, à la rationalisation des achats et à la maîtrise des consommations énergétiques.

Cette amélioration des fondamentaux se traduit directement dans les comptes : le résultat d'exploitation s'établit à 0,7 M€, contre une perte de 0,3 M€ en 2024, traduisant l'effet combiné de la progression de la marge brute et de la maîtrise des charges opérationnelles. Le résultat net s'établit enfin à 0,24 M €, contre une perte de 0,55 M€ en 2024, confirmant le retour à une rentabilité bénéficiaire.

Sur le plan bilanciel, la Société présente une structure financière en amélioration. Le total de bilan s'établit à 16,6 M€, en diminution par rapport à 2024 (16,98,4 M€), traduisant à la fois la baisse des actifs immobilisés (12,6 M€ contre 13,8 M€), liée à l'amortissement des investissements réalisés, et la réduction du besoin en fonds de roulement, avec un actif circulant en baisse (4,0 M€ contre 4,6 M€). Les capitaux propres progressent à 7,1 M€, contre 6,8 M€ en 2024, sous l'effet du retour à la rentabilité. En parallèle, l'endettement financier est en réduction significative, les emprunts et dettes passant de 11,5 M€ à 9,4 M€, traduisant les efforts de désendettement engagés par la Société.

Dans ce contexte, Paulic Meunerie améliore sensiblement ses équilibres financiers, avec une structure de bilan plus saine, caractérisée par un renforcement des fonds propres, une diminution de l'endettement, et une meilleure maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Enfin, la stratégie de recentrage sur les activités historiques, combinée à une politique de discipline sur les coûts externes et à la montée en charge des outils industriels, permet à Paulic Meunerie de sécuriser durablement son seuil de rentabilité et de confirmer son retour à un résultat net bénéficiaire en 2025.

| Comptes Consolidés | Exercice clos le 31 décembre 2025 | Exercice clos le 31 décembre 2024 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| COMPTE DE RESULTAT | | |
| Chiffre d’Affaires | 18 324 393 € | 19 194 957 € |
| Résultat d’exploitation | 667 241 € | - 316 072 € |
| Résultat financier | -402 405 € | - 216 634 € |
| Résultat courant des sociétés intégrées | 264 836 € | - 532 706 € |
| Résultat exceptionnel | 15 500 € | - 192 739 € |
| Résultat net des sociétés intégrées | 244 788 € | - 547 271 € |
| Résultat net de l’ensemble consolidé | 244 788 € | - 547 271 € |
| BILAN | | |
| Actif immobilisé | 12 553 817 € | 13 805 344 € |
| Actif circulant | 3 998 283 € | 4 557 090 € |
| Total de l’actif | 16 552 102 € | 18 362 434 € |
| Capitaux propres | 7 070 192 € | 6 818 949 € |
| Emprunts et dettes | 9 400 824 € | 11 455 236 € |
| Total du passif | 16 552 102 € | 18 362 434 € |

2 | 4 FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE

2.4.1 RENFORCEMENT DE LA MARGE BRUTE

En 2025, Paulic Meunerie maintient un niveau d’activité globalement stable en volume, tout en améliorant significativement sa performance opérationnelle.

Dans un environnement de baisse des prix des matières premières, la Société bénéficie pleinement de sa politique d’achats optimisée, et d’un mix clients plus favorable.

Cette dynamique se traduit par une progression marquée de la marge brute, qui s’établit à 6,6 M€, contre 5,8 M€ en 2024.

2.4.2 EFFET DE BASE FAVORABLE SUR LE COUT DE L’ENERGIE

L’exercice 2025 bénéficie d’un effet de base favorable sur les coûts énergétiques. En 2024, la renégociation du contrat d’électricité avait donné lieu, en contrepartie d’une baisse immédiate du coût, à une pénalité de résiliation de 270 K€, comptabilisée en charges exceptionnelles en raison de son caractère non récurrent. L’absence de cet élément en 2025 contribue mécaniquement à l’amélioration de la performance opérationnelle.

2.4.3 RATIONALISATION INDUSTRIELLE : CONCENTRATION SUR LE SITE DE SAINT-GERAND

La Société bénéficie en 2025, sur un exercice complet, des effets de la fermeture du site de Plounevez-Quintin intervenue le 30 avril 2024 et du transfert des activités vers Saint-Gérand. Cette réorganisation a permis de concentrer l'ensemble des opérations sur un site unique, contre trois précédemment, générant des économies d'échelle significatives, notamment via une meilleure utilisation des capacités industrielles, l'optimisation des flux logistiques, et la rationalisation des coûts fixes.

2.4.4 RISQUE DE RECTIFICATION A LA SUITE D'UN CONTROLE FISCAL SUR LE CIR

Pour rappel, la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité débutée en juin 2023 et poursuivie en 2024. Ce contrôle a porté sur l'ensemble des déclarations fiscales couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, ainsi que sur les dépenses engagées au titre du crédit d'impôt recherche (CIR) pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Le 13 décembre 2024, cette vérification s'est conclue par une proposition de rectification portant sur un rappel de CIR au titre de l'année 2021, pour un montant de 448 305 €. La direction de la société a contesté les conclusions de l'expertise à l'origine de cette proposition et a engagé les démarches nécessaires auprès de l'administration fiscale.

Bien que la société estime son dossier de recherche et développement éligible et, avec l'appui d'un conseil spécialisé, entende faire valoir ses droits auprès des instances décisionnelles concernées, il demeure à ce stade difficile de se prononcer sur les chances de succès quant à une éventuelle annulation ou réduction de la rectification envisagée.

Le 10 avril 2026, l'entreprise a eu la possibilité de défendre sa position lors d'un comité consultatif des crédits d'impôts. Les conclusions de ce comité consultatif ne sont pas connues à date et l'administration fiscale n'a pas encore rendu sa décision finale.

Compte tenu du caractère incertain, imprévisible et non quantifiable de l'issue de ce contrôle en termes de risque financier, la direction a décidé de maintenir la position retenue lors de l'exercice précédent et de ne pas constater de provision pour risques et charges dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

2 | 5 EVENEMENTS POST CLOTURE ET PERSPECTIVES

Dans la continuité d'un exercice 2025 marqué par le retour à la rentabilité, Paulic Meunerie aborde 2026 avec l'ambition de consolider durablement sa trajectoire de croissance rentable.

La stratégie de la Société repose sur l'activation coordonnée de plusieurs leviers structurants :

- Renforcement du développement commercial, avec une priorité donnée à la conquête de grands comptes industriels et de la grande distribution, notamment dans le Grand Ouest, afin d'accroître les volumes, d'améliorer le taux d'utilisation des capacités industrielles et de mieux répartir le risque client ;
- Montée en gamme et structuration de l'offre, soutenues par une démarche qualité renforcée. À ce titre, la Société vise l'obtention de la certification FSSC 22000 dans un horizon de 18 mois, standard reconnu par les acteurs internationaux de l'agroalimentaire. Un audit préparatoire a été réalisé fin 2025 et un recrutement dédié en cours afin d'accélérer la structuration des process qualité et de répondre aux exigences des clients grands comptes ;
- Optimisation continue de la performance industrielle, grâce à la montée en charge du site de Saint-Gérand et à la poursuite des actions de rationalisation des coûts de production et de maintenance ;
- Renforcement de la politique achats, visant à sécuriser les approvisionnements dans un environnement de marché volatil, tout en améliorant les conditions d'achat et la visibilité sur les marges.

Dans un environnement de prix des matières premières désormais plus stabilisé, ces leviers doivent permettre de soutenir une croissance du chiffre d'affaires en 2026, accompagnée d'une amélioration progressive de la rentabilité opérationnelle.

La Société se fixe ainsi pour objectif de pérenniser le franchissement du seuil de rentabilité et de poursuivre l'amélioration de ses marges, portée par la progression des volumes et l'optimisation de son modèle opérationnel.

Fort de fondamentaux renforcés, d'une organisation rationalisée et d'un positionnement différenciant sur des farines à forte valeur ajoutée, Paulic Meunerie aborde l'exercice 2026 avec confiance et discipline, dans une logique de croissance durable et maîtrisée.

CONFLIT AU MOYEN-ORIENT

Le conflit en Iran, caractérisé par une montée des tensions militaires et des perturbations notables dans le détroit d'Ormuz, crée un contexte géopolitique complexe. Cette situation engendre une incertitude qui pourrait influencer l'économie mondiale, notamment par le biais de fluctuations des prix de l'énergie et des matières premières. De plus, cette instabilité risque d'affecter les perspectives de croissance économique à l'échelle internationale, rendant l'environnement plus imprévisible pour les acteurs économiques. A la date d'arrêt des comptes consolidés, cet événement n'a pas d'impact significatif sur la situation financière, la performance ou les perspectives de Paulic Meunerie. Le Groupe reste néanmoins vigilant sur les impacts éventuels que pourraient générer cette situation dans les mois à venir.

2 | 6 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2025, la Société n'a pas engagé de nouveaux programmes significatifs de R&D, ses efforts étant prioritairement orientés vers la saturation des capacités de production sur ses activités historiques, et la valorisation des investissements réalisés.

Les travaux en cours portent principalement sur le programme Qualista Expert, visant le développement d'une farine de blé tendre à profil nutritionnel amélioré (glycémie, satiété, transit), reposant notamment sur les effets positifs du procédé Oxygreen®.

Initialement prévu pour la fin de l'exercice 2025, la mise en service se fera concomitamment au déploiement commercial de cette nouvelle activité, attendue en 2026.

Les dépenses engagées dans ce cadre sont inscrites en immobilisations en cours pour un montant de 742,9 K€.

2 | 7 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE (P71 DOC D'ENREGISTREMENT)

Le Groupe a identifié et évalué ses principaux risques selon leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, sur la base d'une notation interne homogène à cinq niveaux. La matrice présentée distingue, pour chaque risque, un niveau brut d'exposition et un niveau résiduel tenant compte des dispositifs de maîtrise mis en œuvre.

Cette analyse fait ressortir des risques structurants, en particulier industriels, liés aux matières premières et à la disponibilité de compétences clés, ainsi que des risques significatifs liés à la dépendance clients, à l'environnement énergétique et au cadre réglementaire.

La matrice constitue un outil de pilotage permettant de prioriser les actions de maîtrise et de suivre dans le temps l'évolution du profil de risque du Groupe.

Matrice de criticité des risques – notation brute et résiduelle

Notation sur 5 niveaux : 1 = faible / maîtrisé ; 5 = critique. Les couleurs ne s'appliquent qu'aux cellules d'évaluation.

| Classe | Risque | Impact brut (1-5) | Probabilité brute (1-5) | Score brut | Note brute (1-5) | Mesures d'atténuation | Impact résiduel (1-5) | Probabilité résiduelle (1-5) | Score résiduel | Note résiduelle (1-5) |
|-----------------------|--|-------------------|-------------------------|------------|------------------|--|-----------------------|------------------------------|----------------|-----------------------|
| Risques critiques | Industriel (site unique / sinistre majeur) | 5 | 2 | 10 | 5 | Détection incendie, assurance MRE, sous-traitance partielle | 5 | 1 | 5 | 4 |
| Risques critiques | Matières premières (prix / qualité) | 5 | 3 | 15 | 5 | Couverture achats/ventes, pilotage achats, ajustement tarifaire | 4 | 2 | 8 | 3 |
| Risques critiques | RH – compétences clés (meunerie) | 3 | 5 | 15 | 5 | Veille recrutement, doublonnage, structuration équipes | 3 | 4 | 12 | 4 |
| Risques significatifs | Dépendance clients | 4 | 3 | 12 | 4 | Diversification portefeuille, contrat long terme client principal | 3 | 2 | 6 | 3 |
| Risques significatifs | Énergie (électricité / pétrole) | 4 | 4 | 16 | 4 | Couverture long terme électricité, ajustements tarifaires partiels | 3 | 3 | 9 | 3 |
| Risques encadrés | Réglementaire (sanitaire / environnement) | 4 | 2 | 8 | 3 | Veille réglementaire, audits externes, contrôles qualité | 3 | 2 | 6 | 2 |
| Risques encadrés | Financement / liquidité | 4 | 2 | 8 | 3 | Pilotage trésorerie, affectage, dette à taux fixe | 3 | 1 | 3 | 2 |

2.7.1 RISQUE LIÉ À LA DÉPENDANCE À UN SITE UNIQUE DE PRODUCTION ET À LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Le Groupe concentre désormais l'intégralité de ses capacités de production sur un site unique. Cette organisation industrielle, bien que cohérente avec sa stratégie de développement et d'optimisation de ses outils, expose le Groupe à un risque significatif en cas d'incident affectant ce site.

Un sinistre majeur, tel qu'un incendie ou tout autre événement susceptible d'endommager de manière significative les installations, pourrait entraîner un arrêt total de la production sur une période prolongée. Le Groupe a mis en place des dispositifs de prévention, notamment un système de détection incendie couvrant l'ensemble du site, ainsi qu'une couverture assurantielle de type multirisque entreprise incluant la prise en charge des dommages matériels et des pertes d'exploitation, ainsi que la remise en état des installations. Par ailleurs, le recours ponctuel à de la sous-traitance pourrait permettre de maintenir partiellement les relations commerciales avec certains clients. Toutefois, ces dispositifs ne permettent pas d'éviter une interruption significative de l'activité ni les impacts opérationnels et commerciaux susceptibles d'en résulter.

Par ailleurs, l'activité du Groupe repose sur le bon fonctionnement d'équipements industriels spécifiques, dont certains présentent un caractère critique pour la continuité de la production. Si les opérations de maintenance sont assurées par des équipes internes expérimentées et s'appuient, pour les pannes les plus courantes, sur la disponibilité de pièces de rechange, certaines défaillances plus

lourdes peuvent nécessiter l'intervention de fournisseurs extérieurs, avec des délais d'approvisionnement susceptibles d'entraîner des interruptions prolongées de certaines lignes de production. Là encore, le Groupe bénéficie d'une couverture assurantielle adaptée, sans que celle-ci ne puisse éviter les conséquences opérationnelles d'une indisponibilité prolongée des équipements.

Dans ce contexte, malgré les mesures de prévention, de maintenance et de couverture mises en place, le Groupe reste exposé à un risque de perturbation de son activité industrielle, susceptible d'avoir un impact défavorable sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière.

2.7.2 RISQUE LIE A L'EXPOSITION AU PRIX DES MATIERES PREMIERES

Le Groupe est exposé aux variations du prix des matières premières, qui représentent une part significative de ses coûts de production, de l'ordre de deux tiers de son chiffre d'affaires.

Cette exposition recouvre deux réalités distinctes.

S'agissant du blé tendre (froment), le Groupe est exposé à un marché mondial, liquide et organisé, dont les prix évoluent principalement en fonction de facteurs macroéconomiques et géopolitiques internationaux. Dans ce contexte, le Groupe met en œuvre des stratégies de couverture consistant à adosser ses engagements commerciaux à des contrats d'achat de matières premières, permettant de fixer simultanément ses prix d'achat et ses prix de vente, notamment pour ses clients grands comptes. Pour une partie plus limitée de son activité, reposant sur des grilles tarifaires ou des contrats de plus petite taille, le Groupe procède à des achats de matières premières de manière plus globalisée, ce qui peut introduire un décalage entre les conditions d'achat et de vente. Le risque résiduel porte alors sur la capacité du Groupe à piloter ces décalages, une mauvaise anticipation pouvant entraîner une dégradation des marges.

S'agissant du blé noir, le Groupe est exposé à un marché beaucoup moins liquide, dont les prix dépendent fortement des conditions de production, de la qualité des récoltes et de la disponibilité de la matière première à l'échelle nationale ou régionale. Dans ce contexte, le Groupe peut rester exposé, de manière marginale, à des variations de prix après la signature de ses contrats commerciaux. Il s'efforce de limiter ce risque en adaptant ses conditions tarifaires, en recherchant des solutions d'approvisionnement alternatives et en s'appuyant sur son pouvoir de négociation. Toutefois, la capacité à répercuter ces évolutions n'est pas systématique, notamment pour certains clients grands comptes.

Dans ce contexte, une évolution défavorable des prix des matières premières ou une inadéquation entre les conditions d'achat et de vente pourrait entraîner une dégradation des marges du Groupe et avoir un impact défavorable sur ses résultats.

2.7.3 RISQUE LIE A LA QUALITE DES MATIERES PREMIERES ET AUX RENDEMENTS DE PRODUCTION

Le Groupe est exposé à des risques liés à la qualité des matières premières utilisées, susceptibles d'affecter les rendements de production et les caractéristiques des produits finis.

S'agissant du blé tendre, certaines caractéristiques des récoltes, telles que le poids spécifique ou le taux de protéines, peuvent avoir un impact direct sur le rendement des installations et la qualité des

farines produites. Une dégradation de ces paramètres peut conduire le Groupe à ajuster ses procédés ou à recourir à des matières premières complémentaires, plus coûteuses, afin de satisfaire aux exigences techniques de ses clients.

S'agissant du blé noir, les aléas de production peuvent affecter la disponibilité et la qualité de la matière première, ce qui peut conduire le Groupe à adapter ses approvisionnements ou à renégocier certaines conditions commerciales.

Dans ce contexte, le Groupe peut être exposé à un risque de dégradation de ses rendements industriels ou de ses marges, notamment en cas d'évolution défavorable de la qualité des récoltes.

2.7.4 RISQUE LIE A LA DEPENDANCE A DES COMPETENCES CLES ET A LA DISPONIBILITE DES RESSOURCES HUMAINES

Le bon fonctionnement et le développement du Groupe reposent sur la disponibilité et la stabilité de compétences clés, tant au niveau de son équipe dirigeante que de ses équipes opérationnelles.

La direction du Groupe s'appuie désormais sur un comité de direction structuré, composé de plusieurs fonctions clés couvrant les principaux domaines de pilotage de l'activité. Cette organisation permet une répartition des responsabilités et contribue à la continuité managériale. Néanmoins, certaines fonctions demeurent fortement dépendantes des compétences et de l'expérience de leurs titulaires, dont le remplacement pourrait s'avérer difficile à court terme, en raison de la spécificité des profils recherchés et du temps nécessaire à leur montée en compétence. L'indisponibilité ou le départ d'un ou plusieurs membres clés de l'équipe dirigeante pourrait ainsi entraîner une désorganisation temporaire et affecter la capacité du Groupe à piloter efficacement son activité.

Par ailleurs, l'activité industrielle du Groupe repose sur des savoir-faire techniques spécifiques, en particulier dans le domaine de la meunerie. Ces compétences, relativement rares sur le marché de l'emploi, présentent un niveau de disponibilité et de qualité hétérogène, dans un contexte de tension sur certains profils. Le Groupe met en œuvre une veille active en matière de recrutement et peut, le cas échéant, renforcer ponctuellement ses équipes afin de sécuriser ses opérations. Toutefois, l'absence ou l'insuffisance de compétences techniques pleinement maîtrisées est susceptible d'affecter le niveau d'optimisation des procédés industriels, et, par conséquent, le rendement des installations et la performance économique du Groupe.

Dans ce contexte, malgré les efforts engagés en matière de structuration des équipes et de gestion des compétences, le Groupe reste exposé à un risque lié à la disponibilité et à la qualité de ses ressources humaines clés.

2.7.5 RISQUE LIE A LA CONCENTRATION DE LA CLIENTELE ET A LA DEPENDANCE A CERTAINS CLIENTS

Le Groupe réalise une part significative de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients, dont certains occupent une position importante dans son activité. Cette concentration constitue un élément structurant de son modèle économique.

Lors de l'introduction en bourse, le Groupe présentait une concentration marquée de son chiffre d'affaires sur ses principaux clients, le top 3 et le top 10 représentant une part significative de l'activité. Depuis cette date, le Groupe a poursuivi le développement de son portefeuille clients, conduisant à

une évolution progressive de la répartition de son chiffre d'affaires. À titre indicatif, la part relative du top 3 et du top 10 apparaît aujourd'hui plus modérée qu'à l'époque de l'IPO, traduisant une certaine diversification du portefeuille.

Par ailleurs, le principal client du Groupe fait désormais l'objet d'un contrat de long terme, apportant une meilleure visibilité sur les volumes d'activité associés. Cette évolution contribue à atténuer le risque de variation brutale du chiffre d'affaires sur ce client, sans pour autant supprimer la dépendance économique qui en résulte.

Dans ce contexte, le Groupe reste exposé à un risque de dépendance à ses principaux clients, qui peut se traduire par une réduction des volumes ou une évolution défavorable des conditions commerciales, notamment en cas de renégociation contractuelle. Une telle situation pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

2.7.6 RISQUE LIÉ À L'ÉVOLUTION DES COÛTS ÉNERGETIQUES ET À LEUR REPERCUSSION

L'activité du Groupe est exposée aux évolutions des coûts énergétiques, qui constituent un poste significatif de ses charges d'exploitation, notamment au travers de la consommation d'électricité et de l'impact indirect des produits pétroliers.

S'agissant de l'électricité, le Groupe a mis en place une stratégie d'approvisionnement prudente et anticipative, reposant principalement sur des achats à prix fixes réalisés sur des horizons pluriannuels. Cette approche, accompagnée par un conseil spécialisé, lui confère une visibilité étendue sur ses coûts. Elle permet également de limiter son exposition aux fluctuations de court terme. Néanmoins, le Groupe demeure exposé à une évolution structurelle des marchés de l'énergie, susceptible d'affecter durablement ses conditions d'approvisionnement. Dans un tel contexte, l'impact serait susceptible de concerner l'ensemble des acteurs du secteur, permettant au Groupe d'envisager des ajustements de ses conditions tarifaires.

S'agissant des produits pétroliers, l'exposition du Groupe est à la fois directe, au travers des coûts logistiques liés à l'approvisionnement en matières premières et à la livraison des produits finis, et indirecte, via l'évolution des coûts de certains intrants et prestations externes, notamment les emballages et les services. Le Groupe peut, dans certaines situations, mettre en œuvre des mécanismes d'ajustement tarifaire, tels que des surcharges spécifiques, permettant de compenser partiellement ces hausses. Toutefois, la répercussion de ces évolutions dépend du cadre contractuel applicable et du pouvoir de négociation du Groupe, et peut s'opérer avec un décalage dans le temps entre l'évolution des coûts et leur prise en compte dans les prix de vente.

Dans ce contexte, une hausse durable des coûts énergétiques pourrait entraîner une augmentation des charges du Groupe et peser sur ses marges, notamment en cas de décalage entre l'évolution de ses coûts et sa capacité à les répercuter sur ses prix de vente. Une telle situation pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

2.7.7 RISQUE LIE A L'EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE ET AUX EXIGENCES EN MATIERE DE SECURITE SANITAIRE ET D'ENVIRONNEMENT

L'activité du Groupe s'inscrit dans un environnement fortement encadré par des exigences réglementaires, notamment en matière de sécurité sanitaire des aliments et, plus largement, de conformité des procédés industriels et des conditions d'exploitation.

Ce cadre est susceptible d'évoluer régulièrement, en particulier sur les thématiques liées à la sécurité alimentaire et aux principes HACCP, conduisant le Groupe à adapter en continu ses procédures, ses plans de contrôle et, le cas échéant, ses méthodes d'analyse, qu'elles soient internes ou confiées à des laboratoires externes. Le principal risque réside dans la capacité du Groupe à identifier de manière exhaustive et en temps utile l'ensemble des évolutions réglementaires applicables, afin d'en assurer la correcte mise en œuvre dans ses opérations.

En cas de défaillance dans ce processus de veille ou de mise en conformité, le Groupe pourrait être exposé à des situations de non-conformité, tant sur ses produits que sur ses procédures, susceptibles d'entraîner des mesures administratives, des sanctions, ou une mise en cause de sa responsabilité.

Par ailleurs, le Groupe est également soumis à des exigences réglementaires en matière environnementale et industrielle, dont le renforcement progressif peut entraîner des coûts d'adaptation ou des investissements complémentaires nécessaires à la mise en conformité de ses installations et de ses pratiques.

Afin de limiter ces risques, le Groupe a mis en place une organisation dédiée au suivi réglementaire, reposant notamment sur une veille documentaire structurée, des échanges de bonnes pratiques et le recours à des sources d'information spécialisées. Ce dispositif fait l'objet de contrôles réguliers par des auditeurs externes ainsi que par les autorités compétentes, notamment la DDPP et la CARSAT, dans le cadre de leurs missions respectives.

Dans ce contexte, malgré les dispositifs de veille et de contrôle mis en place, le Groupe ne peut exclure un risque de décalage ponctuel dans l'identification ou la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires, susceptible d'avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats ou sa situation financière.

2.7.8 RISQUE LIE A LA LIQUIDITE ET A LA STRUCTURE DE FINANCEMENT

Le Groupe évolue dans un environnement nécessitant un suivi attentif de sa situation de trésorerie et de sa capacité de financement. Le niveau de trésorerie, bien qu'en amélioration par rapport à la période précédant l'introduction en bourse, demeure sous tension et fait l'objet d'un pilotage régulier.

L'excédent brut d'exploitation atteint désormais un niveau permettant de couvrir les besoins liés à l'exploitation courante ainsi qu'une partie des investissements de maintenance. Il permet également de faire face aux échéances de la dette, bien que la couverture de ces dernières puisse, selon les périodes, rester partielle s'agissant des investissements.

Le Groupe continue de recourir à des solutions de financement court terme, notamment au travers de lignes de découvert et d'un contrat d'affacturage, qui constituent des outils de gestion de sa trésorerie.

Au 31 mars 2026, les comptes courants présentent une position débitrice de 517 K€, dans les limites autorisées.

Par ailleurs, le Groupe fait face au remboursement de dettes contractées dans le cadre de son développement industriel, incluant des emprunts bancaires souscrits en 2016, des prêts garantis par l'État (PGE) souscrits en 2021 ainsi que des financements BPI. La charge de la dette demeure significative jusqu'à fin 2027, avant de connaître une diminution sensible à compter de 2028. À cet égard, la charge annuelle de remboursement des financements moyen terme s'établit à environ 1,26 M€ en 2026, 1,15 M€ en 2027, puis 0,59 M€ en 2028. En outre, la charge liée aux contrats de crédit-bail diminue également de manière significative à compter de 2027, de l'ordre de 0,1 M€.

La dette du Groupe est quasi intégralement à taux fixe, limitant son exposition au risque de variation des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû sur les financements à taux variable est marginal, s'établissant à 27 K€ sur un encours total d'emprunts bancaires de 5 750 K€.

Dans ce contexte, bien que le Groupe ait significativement amélioré sa capacité à faire face à ses engagements financiers, il demeure exposé à un risque de tension de trésorerie, notamment en cas de dégradation de ses performances opérationnelles ou de conditions de financement moins favorables, susceptible d'avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

2 | 8 PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

La Société met en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques visant à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière.

Ces dispositifs reposent notamment sur :

- un suivi régulier des processus comptables,
- des contrôles à chaque étape de production de l'information financière,
- et une coordination entre les différentes entités du périmètre consolidé.

L'ensemble de ces mesures vise à garantir la sincérité, la conformité et la traçabilité des informations financières publiées.

2 | 9 SOCIÉTÉ MÈRE - PAULIC MEUNERIE SA.

2.9.1 ACTUALITÉ ET RÉSULTAT

Les activités de la SA PAULIC MEUNERIE consistent en la fabrication et la commercialisation de farines de froment, de blé noir et de riz, ainsi que de leur co-produits.

Paulic Meunerie exploite également un procédé innovant de purification des grains à l'ozone afin de commercialiser des produits à forte valeur ajoutée, axée sur la nutrition-santé.

Plus marginalement, Paulic réalise des prestations d'analyse auprès de certains clients meuniers ou agriculteurs grâce à son laboratoire intégré.

Les produits d'exploitations sont constitués par :

- la vente de farine de blé tendre et de son (co-produit)
- la vente de farine de blé noir et de cosses (co-produit)
- la vente de farine Qualista® issue du procédé Oxygreen©
- la vente de fibres Nourrifibre® issues du procédé Oxygreen©
- la vente de farine de riz
- la prestation de service d'analyse de laboratoire

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 est de 18 324 393 € contre 19 194 957 € en 2024.

| Comptes Sociaux de la Société | Exercice clos le 31 décembre 2025 | Exercice clos le 31 décembre 2024 |
|---|--|--|
| COMPTE DE RESULTAT | | |
| Produits d'exploitation | 18 683 486 € | 19 203 962 € |
| Charges d'exploitation | 18 026 841 € | 19 652 446 € |
| Résultat d'exploitation | 656 645 € | -448 484 € |
| Résultat financier | -394 591 € | -578 145 € |
| Résultat exceptionnel | 15 800 € | 8 903 € |
| Impôts sur les bénéfices et participation | 0 € | 0 € |
| Résultat net | 277 855 € | -1 017 726 € |
| BILAN | | |
| Actif immobilisé | 12 357 777 € | 13 522 652 € |
| Actif circulant | 2 757 670 € | 3 228 873 € |
| Total de l'actif | 15 121 575 € | 16 761 703 € |
| Capitaux propres | 6 751 547 € | 6 619 345 € |
| Emprunts et dettes | 8 370 028 € | 10 142 358 € |
| Total du passif | 17 473 963 € | 16 761 703 € |

2.9.2 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément à l'article D.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dans le tableau ci-après :

2.9.3 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

2.9.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société est fixé à 1 522 978,05 euros, divisé en 4 615 085 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % capital | Nombre de droits de vote | % ddv |
|----------------------------------|------------------|------------|--------------------------|------------|
| Jean PAULIC | 2 988 793 | 64.8 | 5 977 586 | 77.8 |
| Autres actionnaires au nominatif | 103 146 | 2.2 | 185 127 | 2.4 |
| Public | 1 523 146 | 33 | 1 523 146 | 19.8 |
| Total | 4 615 085 | 100 | 7 685 859 | 100 |

Depuis le 18/02/2022, les droits de vote attachés aux actions inscrites au nominatif et détenues depuis la date de l'introduction en bourse (2 ans) ont été doublés.

2.9.3.2 Prises de participation

Nous vous rappelons que la Société a effectué en date du 30 octobre 2019 l'acquisition de l'intégralité du capital social de la société Green Technologies SAS.

Au cours de l'exercice 2025, la Société n'a réalisé aucune nouvelle prise de participation.

2.9.3.3 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées

Néant.

2.9.3.4 Actions d'auto contrôle

Au 31 décembre 2025, aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte en dehors des actions négociées aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

Au 31/12/2025, à l'issue de la résiliation de son contrat de liquidité, Paulic Meunerie a reçu le solde de 28 636 actions composant son propre capital détenu au jour de la résiliation de ce contrat. Elle conserve depuis ces actions sur un compte titre dédié.

2.9.3.5 Programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2024, Paulic Meunerie a résilié son contrat de liquidité et récupéré les titres restants, qui ont été versés sur un compte tenu dans les livres d'une de ses banques partenaires en 2025.

2.9.4 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

2.9.4.1 Effectif salarié de la Société

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2025 s'élève à 46 personnes.

| | 31/12/2025 (12 mois) |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Cadres | 3 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 16 |
| Employés / ouvriers | 23 |
| Effectifs | 42 |

2.9.4.2 Participations

Au 31 décembre 2025, les salariés ne détiennent aucune action au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions attribuées gratuitement dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et détenues au nominatif).

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021, il a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

2.9.5 MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société a toujours dans ses comptes des prêts consentis précédemment à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant, dont les informations sont les suivantes :

- Prêt de 15 000 € auprès de la société KERGUELEN DEVELOPPEMENT, au taux de 0% l'an, mis en place le 09/07/2017. CRD : 15 000 €.

Ce prêt est provisionné à 100%.

2.9.6 OPERATIONS SUR TITRES DES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

2.9.7 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, nous joignons ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

| (euros) | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 31/12/2023 | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital social | 1 522 978 | 1 522 978 | 1 522 978 | 1 522 978 | 1 522 978 |
| Nombre d'actions ordinaires | 4 615 085 | 4 615 085 | 4 615 085 | 4 615 085 | 4 615 085 |
| II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 18 324 393 | 19 194 957 | 21 827 536 | 18 670 419 | 11 285 457 |
| Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions | 1 812 090 | 645 553 | 850 160 | -612 342 | -1 823 618 |
| Impôt sur les bénéfices | 0 | 0 | 0 | 0 | -448 308 |
| Participation des salariés au titre de l'exercice | - | - | - | - | - |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions | 277 855 | -1 017 726 | -59 446 | -1 361 298 | -1 864 828 |
| III. RESULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Bénéfice après impôts, participation, avant amortissements et provisions | 0.39 | 0.14 | 0.18 | -0.13 | -0.30 |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions | 0.06 | -0.22 | -0.01 | -0.29 | -0.40 |
| Dividende distribué | - | - | - | - | - |
| IV. PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 44 | 42 | 46 | 47 | 41 |
| Montant de la masse salariale | 1 556 934 | 1 630 376 | 1 602 688 | 1 702 382 | 1 522 389 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 505 560 | 569 008 | 586 536 | 635 602 | 570 245 |

2 | 10 PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUN 2026

2.10.1 RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

2.10.1.1 *Approbation des comptes sociaux - approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement*

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et quinques du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de dépenses et charges non déductibles fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

2.10.1.2 *Approbation des comptes consolidés*

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

2.10.1.3 *Résultat - affectation*

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 277 855 €.

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat bénéficiaire de 277 855 €, il est proposé d'affecter ce résultat :

- au compte "*Réserve légale*", à hauteur de 141.298 euros portant celui-ci de 11.000 € à 152.298€,
- au compte "*Report à nouveau*", à hauteur de 136.556,77 euros portant celui-ci de (4.562.273,43) € à (4.425.716,66) €.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

2.10.1.4 *Approbation des conventions réglementées*

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions nouvelles visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que d'approuver celles dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

Il est précisé que les conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs et qui ont produit des effets au cours de l'exercice écoulé sont les suivantes :

(a) Avec les associés

- Nature : rémunération des comptes courants.
- Autorisation : Conseil d'administration du 4 février 1991.

- Objet : la société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.
- Modalités : A la clôture de l'exercice, les intérêts dus au titre de l'exercice 2025, calculés au taux 4,55%, s'élèvent à 4.826,45 euros.

(b) Avec la société Financière KALA

- Nature : Location d'un bien immobilier
- Objet : Votre société prend en location des locaux situés sur le site de la Gare à St Gérard auprès de la société Financière KALA Sas dont Jean Paulic est actionnaire à hauteur de 51%
- Modalités : la charge de location comptabilisée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 49 680 euros.
- Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

2.10.1.5 Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

| | Dividende global | Dividende net par action |
|---------------|------------------|--------------------------|
| Exercice 2025 | - | - |
| Exercice 2024 | - | - |
| Exercice 2023 | - | - |

2.10.1.6 Renouvellement du mandat de Monsieur Jean Paulic en qualité d'administrateur

Lors de l'introduction en bourse de la Société, le Conseil a décidé à compter de l'assemblée générale en date du 15 janvier 2020 pour une durée de six (6) années, de conserver les modalités d'exercice de la Direction Générale, afin que la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne.

En conséquence, le Conseil d'administration a confié à Monsieur Jean Paulic, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il conviendra donc de renouveler ses mandats d'administrateur et de Président Directeur Général.

2.10.1.7 Renouvellement du mandat de Madame Chantal Paulic en qualité d'administratrice

Les fonctions d'administratrice de Madame Chantal Paulic arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, il conviendra de renouveler son mandat.

2.10.1.8 Renouvellement du mandat de Madame Katia Ponanec Paulic en qualité d'administratrice

Les fonctions d'administratrice de Madame Karia Ponanec Paulic arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, il conviendra de renouveler son mandat.

2.10.1.9 Renouvellement du mandat de Monsieur Thierry Aussenac en qualité d'administrateur

Les fonctions d'administrateur de Monsieur Thierry Aussenac arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, il conviendra de renouveler son mandat.

2.10.1.10 Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre Rivery en qualité d'administrateur

Les fonctions d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Rivery arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, il conviendra de renouveler son mandat.

2.10.2 A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

2.10.2.1 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

2.10.2.2 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

2.10.2.3 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de bénéficiaires

- 2.10.2.4 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- 2.10.2.5 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
- 2.10.2.6 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de bénéficiaires
- 2.10.2.7 Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui serait décidée en vertu de la délégation de compétence visées aux précédentes résolutions
- 2.10.2.8 Plafond global des délégations d'émissions d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre
- 2.10.2.9 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail
- 2.10.2.10 Pouvoirs pour formalités.

* * *

3 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs,

Convoqués en Assemblée générale mixte annuelle conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Ce rapport inclut notamment les informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

3 | 1 MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2017, il a été décidé du changement de mode de gouvernance de la Société en société anonyme à conseil d'administration au cours de laquelle la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne, Monsieur Jean Paulic.

Lors de l'introduction en bourse de la Société, le Conseil a décidé à compter de l'assemblée générale en date du 15 janvier 2020 pour une durée de six (6) années, de conserver les modalités d'exercice de la Direction Générale, afin que la Présidence du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société soient confiées à la même personne.

En conséquence, le Conseil d'administration a confié à Monsieur Jean Paulic, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3 | 2 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

3.2.1 LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Nous vous dressons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute Société par chaque mandataire social au cours de l'exercice écoulé et dont nous avons pu à ce jour avoir connaissance.

| Personne concernée | Société | Fonctions |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Monsieur Jean PAULIC | Green Technologies SAS | Président |
| | Société Financière KALA SAS | Président |
| | SCI du FAVEN | Gérant |
| | SCI 8, place de l'YSER | Gérant |
| | SCI de la FORGE | Gérant |
| Madame Chantal PAULIC | - | - |
| Madame Katia CONANEC PAULIC | - | - |
| Monsieur Thierry AUSSENAC | - | - |
| Monsieur Jean Pierre RIVERY | SAS PICAMA | Président |
| | SA POLARIS | Administrateur |
| | SA EFFINOV NUTRITION | Président du Conseil de Surveillance |
| | SA OLMIX | Administrateur |
| | GFA Agriv | Gérant |
| | EARL de Bel-Air | Gérant |
| | EARL du Manoir d'Oger | Gérant |
| | EARL du Bon Friche | Gérant |

3.2.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2025

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont un administrateur indépendant, présentés dans le tableau ci-après :

| Nom | Fonctions dans la Société | Date de nomination / renouvellement | Date de fin de mandat |
|------------------------------------|-----------------------------|--|--|
| Monsieur Jean PAULIC | Président Directeur Général | Renouvellement AG 15 janvier 2020 Président Directeur Général CA 18 décembre 2017 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |
| Madame Chantal PAULIC | Administrateur | Renouvellement AG 15 janvier 2020 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |
| Madame Katia CONANEC PAULIC | Administrateur | Renouvellement AG 15 janvier 2020 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |
| Monsieur Thierry AUSSENAC | Administrateur | AG 15 janvier 2020 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |
| Monsieur Jean Pierre RIVERY | Administrateur | AG 15 janvier 2020 | AG 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |

Les changements intervenus au sein du Conseil d'administration ont été réalisés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020.

3 | 3 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont régies par les articles des statuts de la Société.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3 | 4 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que la participation des actionnaires aux assemblées est régie par les statuts de la Société.

3 | 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledent de septembre 2021 (accessible sur le site www.middledent.com).

Le Groupe respecte déjà certaines des recommandations du Code et a pour objectif de se mettre en conformité avec l'ensemble d'entre elles progressivement avec l'ensemble des recommandations du code Middledent.

3 | 6 CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue (i) entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et (ii) et une autre société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales).

Nous rappelons ici la relation contractuelle entre la SAS FINANCIERE KALA, détenue par Jean PAULIC à hauteur 51%, et PAULIC MEUNERIE SA, au titre de la location, par Financière KALA SAS, de locaux détenus par elle sur le site de La Gare de Saint Gérard à PAULIC MEUNERIE SA. La charge relative à cette location s'élève à 49 680 € pour Paulic Meunerie SA au titre de l'exercice 2025.

3 | 7 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital est joint en **Annexe 1**.

Saint-Gérand, le 29 avril 2026,

Monsieur Jean PAULIC
Président du Conseil d'administration - Directeur Général

Annexe 1 : Récapitulatif des délégations accordées par l'AG des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

| Objet de la résolution | N° | Durée | Plafonds | Modalités de détermination du prix |
|---|-----------|-------------------------|--|---|
| Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions | 5 | 27 juin 2025 18 mois | 10% du capital social | Prix d'achat par action : 15€ par action dans la limite d'un plafond global de 4.000.000 euros |
| Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du rachat d'actions | 6 | 27 juin 2025 24 mois | 10% du capital social par période de 24 mois | – |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance | 7 | 27 juin 2025 26 mois | 1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances | |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires <u>par offre au public de titres financiers</u> , dans le cadre de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris | 8 | 27 juin 2025 26 mois | 1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créance Plafond global* | Prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'une action à la clôture du marché Euronext Growth Paris au cours des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de vingt pour cent (30%) |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires à émettre ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre <u>visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier</u> | 9 | 27 juin 2025 26 mois | 1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances Plafond global* | Prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'une action à la clôture du marché Euronext Growth à Paris des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de vingt pour cent (30 %) |
| Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de bénéficiaires | 10 | 27 juin 2025 18 mois | 1 000 000 € en nominal et 10 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances Plafond global* | Prix égal à la moyenne pondérée par les volumes du cours d'une action à la clôture du marché Euronext Growth à Paris des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de vingt pour cent (30 %) |
| Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'Admission, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce | 11 | 27 juin 2025 26 mois | 15% de l'émission initiale maximum | Même prix que celui retenu pour l'émission initiale |

| | | | | |
|--|----|-------------------------|--|--|
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail | 13 | 27 juin 2025 26 mois | Montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à trois pour-cent (3 %) du capital social de la Société au jour de la présente assemblée | - |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (ci-après, les "BSA ₂₀₂₄ ") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes <i>(au profit de la catégorie de personnes suivante : personnes physiques ou morales en relation d'affaires avec la Société et/ou ses filiales relative au développement de ses activités, soit sous forme d'un mandat social, d'un contrat de travail ou d'un contrat de prestations de services, justifiant, de manière continue, d'une ancienneté au moins égale à un (1) an de relation avec la Société et/ou ses filiales)</i> | 14 | 27 juin 2025 18 mois | 10% du capital social Plafond global ** | Le prix de souscription des BSA sera égal à un montant correspondant au moins à la moyenne pondérée par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant l'attribution desdits BSA par le Conseil d'administration éventuellement diminuée d'une décote maximale de trente pour cent (30%) |
| Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés | 15 | 27 juin 2025 38 mois | 10% du capital Plafond global ** | 80% minimum de la moyenne des 20 séances de bourse avant fixation ou 80% du prix d'achat |
| Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue <u>d'attribuer gratuitement des actions existantes</u> ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société | 16 | 27 juin 2025 38 mois | 10% du capital social au moment de l'attribution Plafond global ** | - |

Le plafond global de la résolution de l'AGM du 27 juin 2025 concernant le montant nominal maximal des augmentations de capital social est fixé à :

- 1.000.000 euros du capital le montant nominal maximal,
- 10.000.000 euros le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance.

**4 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAULIC POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025 ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS



- BILAN ACTIF -

PAULIC Meunerie SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

| | 31/12/2025 | | | 31/12/2024 |
|--|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Brut | Amort. et Prov. | Net | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Capital souscrit non appelé (I) | | | | |
| Frais d'établissement (II) | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais de développement | 742 900 | 322 311 | 420 589 | 548 801 |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires | 94 877 | 79 347 | 15 531 | 11 804 |
| Fonds commercial | 1 350 504 | | 1 350 504 | 1 350 504 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes | 748 417 | | 748 417 | 757 205 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 155 797 | 112 546 | 43 251 | 43 664 |
| Constructions | 6 400 791 | 1 994 072 | 4 406 719 | 4 655 865 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 10 293 433 | 5 522 269 | 4 771 164 | 5 572 353 |
| Autres immobilisations corporelles | 934 074 | 829 858 | 104 216 | 103 007 |
| Immobilisations en cours, avances et acomptes | 207 440 | | 207 440 | 158 850 |
| Immobilisations financières (1) | | | | |
| Participations | 517 463 | 369 152 | 148 311 | 151 589 |
| Créances rattachées à participations | | | | |
| Titres immobilisés de l'activité de portefeuille | | | | |
| Autres titres immobilisés | 322 | | 322 | 322 |
| Prêts | 15 000 | 15 000 | | |
| Autres immobilisations financières | 141 313 | | 141 313 | 168 688 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III) | 21 602 331 | 9 244 555 | 12 357 777 | 13 522 652 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stock et en-cours | | | | |
| Matières premières et approvisionnements | 550 739 | | 550 739 | 584 591 |
| En cours de production | | | | |
| Produits finis | 661 949 | | 661 949 | 567 810 |
| Marchandises | 87 972 | | 87 972 | 113 948 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 6 517 | | 6 517 | 427 |
| Créances (2) | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 888 665 | 92 587 | 796 077 | 862 668 |
| Autres créances | 413 097 | | 413 097 | 650 530 |
| Charges constatées d'avance | 210 291 | | 210 291 | 131 813 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Actions propres | | | | |
| Autres Titres | 226 352 | 197 000 | 29 352 | 232 787 |
| Instruments financiers à terme et jetons détenus | | | | |
| Disponibilités | 1 675 | | 1 675 | 84 299 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV) | 3 047 258 | 289 587 | 2 757 670 | 3 228 873 |
| Frais émissions des emprunts (V) | 6 128 | | 6 128 | 10 178 |
| Primes remboursements emprunts (VI) | | | | |
| Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII) | | | | |
| TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII) | 24 655 717 | 9 534 142 | 15 121 575 | 16 761 703 |
| Renvois: | | | | |
| (1) Dont à moins d'un an : | | | | |
| (2) Dont à moins d'un an : | | | | |

- BILAN PASSIF -

PAULIC Meunerie SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social ou individuel (dont versé: 1 522 978,05) | 1 522 978 | 1 522 978 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 7 718 987 | 7 718 987 |
| Ecart de réévaluation | | |
| Ecart d'équivalence | | |
| Réserve légale | 11 000 | 11 000 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | | |
| Report à nouveau | -4 562 273 | -3 544 548 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | 277 855 | -1 017 726 |
| Subventions d'investissement | 1 772 922 | 1 918 275 |
| Provisions réglementées | 10 079 | 10 379 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES (I) | 6 751 547 | 6 619 345 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Montant des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis) | | |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | | |
| TOTAL PROVISIONS (II) | | |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 5 249 202 | 6 198 449 |
| Emprunts et dettes financières diverses (2) | 2 578 | 687 |
| Instruments financiers à terme | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 20 524 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 141 983 | 2 984 803 |
| Dettes fiscales et sociales | 682 904 | 685 853 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 118 389 | 143 312 |
| Autres dettes | 154 448 | 86 255 |
| Produits constatés d'avance | | |
| TOTAL DETTES (III) | 8 370 028 | 10 099 358 |
| Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV) | | 43 000 |
| TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV) | 15 121 575 | 16 761 703 |
| Renvois : | | |
| (1) Dont à moins d'un an | 4 982 294,00 | 5 566 403,00 |
| (2) Dont emprunts participatifs | | |

- COMPTE DE RESULTAT -

PAULIC Meunerie SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

| | | | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| Produits d'exploitation | France | Export | | |
| Ventes de marchandises | 316 836 | | 316 836 | 369 626 |
| Production vendue - biens | 16 954 964 | 862 466 | 17 817 429 | 18 605 685 |
| Production vendue - services | 167 433 | 22 695 | 190 128 | 219 645 |
| Chiffre d'affaires net | 17 439 233 | 885 160 | 18 324 393 | 19 194 957 |
| Production stockée | | | 86 979 | -161 640 |
| Production immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | 16 067 | 3 500 |
| Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | | | 7 482 | 166 743 |
| Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles | | | | |
| Autres produits | | | 248 566 | 403 |
| Total des produits d'exploitation I (1) | | | 18 683 487 | 19 203 962 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Achats de marchandises | | | 259 213 | 203 169 |
| Variation de stock (marchandises) | | | 25 976 | -43 019 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | 11 397 542 | 13 204 260 |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnements) | | | 26 692 | -18 764 |
| Autres achats et charges externes (1) | | | 2 736 988 | 2 691 289 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 155 113 | 114 363 |
| Salaires | | | 1 556 934 | 1 630 376 |
| Cotisations sociales | | | 505 560 | 569 008 |
| Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements | | | 1 276 461 | 1 275 660 |
| Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux dépréciations | | | | |
| Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 58 913 | 23 711 |
| Dotations aux provisions | | | | |
| Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées | | | | |
| Autres charges | | | 27 449 | 2 393 |
| Total des charges d'exploitation II (2) | | | 18 026 841 | 19 652 446 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | 656 646 | -448 484 |
| Quote-part de résultat sur opérations faites en commun | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | | | | |

- COMPTE DE RESULTAT -

PAULIC Meunerie SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits Financiers | | |
| Produits financiers de participations (2) | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2) | | |
| Autres intérêts et produits assimilés (2) | -14 896 | 20 105 |
| Reprises sur dépréciations et provisions | | |
| Différences positives de change | | |
| Produits des cessions d'immobilisations financières | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie | | |
| Total des produits financiers (V) | -14 896 | 20 105 |
| Charges Financières | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 204 328 | 365 874 |
| Intérêts et charges assimilées (3) | 175 368 | 232 376 |
| Différences négatives de change | | |
| Valeurs comptables des immobilisations financières cédées | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie | | |
| Total des charges financières (VI) | 379 695 | 598 250 |
| RESULTAT FINANCIER (V) - (VI) | -394 591 | -578 145 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI) | 262 055 | -1 026 629 |
| Produits Exceptionnels (VII) | 15 500 | 572 975 |
| Charges Exceptionnelles (VIII) | -300 | 564 072 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) | 15 800 | 8 903 |
| Participation des salariés aux résultats (IX) | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | | |
| TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII) | 18 684 091 | 19 797 042 |
| TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X) | 18 406 237 | 20 814 767 |
| BENEFICE OU PERTE | 277 855 | -1 017 726 |
| Renvois: | | |
| (1) dont redevances de crédit-bail mobilier | 59 224,00 | |
| (1) dont redevances de crédit-bail immobilier | 110 382,00 | 120 383,00 |
| | | 60 867,00 |
| | | 12 000,00 |
| (2) dont produits concernant les entités liées | | |
| (3) dont intérêts concernant des entités liées | | |

- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION -

PAULIC Meunerie SA

du 01/01/2025 au 31/12/2025

| | 31/12/2025 (12 Mois) | | 31/12/2024 (12 Mois) | | Variation | |
|---|-------------------------|---------------|-------------------------|---------------|------------------|---------------|
| | | % | | % | Var N/N-1 | % |
| Ventes de marchandises et de services | 316 836 | 100,00 | 369 626 | 100,00 | -52 790 | -14,00 |
| -Coût d'achat des marchandises vendues | 285 189 | 90,00 | 160 150 | 43,00 | 125 039 | 78,00 |
| Marge commerciale | 31 647 | 10,00 | 209 476 | 57,00 | -177 829 | -85,00 |
| Production vendue | 18 007 557 | 100,00 | 18 825 330 | 100,00 | -817 774 | -4,00 |
| + ou - Production stockée | 86 979 | | -161 640 | -1,00 | 248 619 | 154,00 |
| = Production de l'exercice | 18 094 536 | 100,00 | 18 663 690 | 99,00 | -569 154 | -3,00 |
| -Achats stockés | 11 424 234 | 63,00 | 13 185 496 | 70,00 | -1 761 262 | -13,00 |
| Marge brute de production | 6 670 302 | 37,00 | 5 478 194 | 29,00 | 1 192 108 | 22,00 |
| Chiffre d'affaires | 18 324 393 | 100,00 | 19 194 957 | 100,00 | -870 564 | -5,00 |
| Marge Brute Globale | 6 701 949 | 37,00 | 5 687 670 | 30,00 | 1 014 279 | 18,00 |
| -Autres achats et charges externes | 2 736 988 | 15,00 | 2 691 289 | 14,00 | 45 699 | 2,00 |
| Valeur ajoutée (VA) | 3 964 961 | 22,00 | 2 996 381 | 16,00 | 968 580 | 32,00 |
| +Subventions d'exploitation | 16 067 | | 3 500 | | 12 567 | 359,00 |
| -Charges du personnel (Salaires & cotisations...) | 2 062 495 | 11,00 | 2 199 384 | 11,00 | -136 890 | -6,00 |
| -Impôts, taxes et versements assimilés | 155 113 | 1,00 | 114 363 | 1,00 | 40 750 | 36,00 |
| Excédent brut d'exploitation (EBE) | 1 763 420 | 10,00 | 686 134 | 4,00 | 1 077 287 | 157,00 |
| +Autres produits d'exploitation | 248 566 | 1,00 | 403 | | 248 163 | 61 654,00 |
| -Autres charges d'exploitation | 27 449 | | 2 393 | | 25 056 | 1 047,00 |
| +Reprises sur amortissements et provisions d'... | 7 482 | | 3 982 | | 3 501 | 88,00 |
| +Transferts de charges d'exploitation | | | 162 761 | 1,00 | -162 761 | -100,00 |
| -Dotations aux amortissements et provisions d... | 1 335 374 | 7,00 | 1 299 370 | 7,00 | 36 004 | 3,00 |
| Résultat d'exploitation | 656 646 | 4,00 | -448 484 | -2,00 | 1 105 130 | 246,00 |
| Produits financiers | -14 896 | | 20 105 | | -35 001 | -174,00 |
| -Charges financières | 379 695 | 2,00 | 598 250 | 3,00 | -218 555 | -37,00 |
| Résultat financier | -394 591 | -2,00 | -578 145 | -3,00 | 183 554 | 32,00 |
| Résultat courant avant impôts (RCAI) | 262 055 | 1,00 | -1 026 629 | -5,00 | 1 288 684 | 126,00 |
| Produits exceptionnels | 15 500 | | 572 975 | 3,00 | -557 475 | -97,00 |
| -Charges exceptionnelles | -300 | | 564 072 | 3,00 | -564 372 | -100,00 |
| Résultat exceptionnel | 15 800 | | 8 903 | | 6 897 | 77,00 |
| Résultat net de l'exercice | 277 855 | 2,00 | -1 017 726 | -5,00 | 1 295 581 | 127,00 |

ANNEXES DU 01/01/2025 AU 31/12/2025



PAULIC Meunerie SA

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 15 121 575€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 277 855€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

1. Renforcement de la marge brute

En 2025, Paulic Meunerie maintient un niveau d'activité globalement stable en volume, tout en améliorant significativement sa performance opérationnelle.

Dans un environnement de baisse des prix des matières premières, la Société bénéficie pleinement de sa politique d'achats optimisée, et d'un mix clients plus favorable.

Cette dynamique se traduit par une progression marquée de la marge brute, qui s'établit à 6,6 M€, contre 5,8 M€ en 2024.

2. Effet de base favorable sur le coût de l'énergie

L'exercice 2025 bénéficie d'un effet de base favorable sur les coûts énergétiques. En 2024, la renégociation du contrat d'électricité avait donné lieu, en contrepartie d'une baisse immédiate du coût, à une pénalité de résiliation de 270 K€, comptabilisée en charges exceptionnelles en raison de son caractère non récurrent. L'absence de cet élément en 2025 contribue mécaniquement à l'amélioration de la performance opérationnelle.

3. Rationalisation industrielle : concentration sur le site de Saint-Gérand

La Société bénéficie en 2025, sur un exercice complet, des effets de la fermeture du site de Plounevez-Quintin intervenue le 30 avril 2024 et du transfert des activités vers Saint-Gérand. Cette réorganisation a permis de concentrer l'ensemble des opérations sur un site unique, contre trois précédemment, générant des économies d'échelle significatives, notamment via une meilleure utilisation des capacités industrielles, l'optimisation des flux logistiques, et la rationalisation des coûts fixes.

4. Risque de rectification à la suite d'un contrôle fiscal sur le CIR

Pour rappel, la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité débutée en juin 2023 et poursuivie en 2024. Ce contrôle a porté sur l'ensemble des déclarations fiscales couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, ainsi que sur les dépenses engagées au titre du crédit d'impôt recherche (CIR) pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Le 13 décembre 2024, cette vérification s'est conclue par une proposition de rectification portant sur un rappel de CIR au titre de l'année 2021, pour un montant de 448?305 €. La direction de la société a contesté les conclusions de l'expertise à l'origine de cette proposition et a engagé les démarches nécessaires auprès de l'administration fiscale.

Bien que la société estime son dossier de recherche et développement éligible et, avec l'appui d'un conseil spécialisé, entende faire valoir ses droits auprès des instances décisionnelles concernées, il demeure à ce stade difficile de se prononcer sur les chances de succès quant à une éventuelle annulation ou réduction de la rectification envisagée.

Le 10 avril 2026, l'entreprise a eu la possibilité de défendre sa position lors d'un comité consultatif des crédits d'impôts. Les conclusions de ce comité consultatif ne sont pas connues à date et l'administration fiscale n'a pas encore rendu sa décision finale.

Compte tenu du caractère incertain, imprévisible et non quantifiable de l'issue de ce contrôle en termes de risque financier, la direction a décidé de maintenir la position retenue lors de l'exercice précédent et de ne pas constater de provision pour risques et charges dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Évènements significatifs postérieurs à la clôture :

Dans la continuité d'un exercice 2025 marqué par le retour à la rentabilité, Paulic Meunerie aborde 2026 avec l'ambition de consolider durablement sa trajectoire de croissance rentable.

La stratégie de la Société repose sur l'activation coordonnée de plusieurs leviers structurants :

- Renforcement du développement commercial, avec une priorité donnée à la conquête de grands comptes industriels et de la grande distribution, notamment dans le Grand Ouest, afin d'accroître les volumes, d'améliorer le taux d'utilisation des capacités industrielles et de mieux répartir le risque client ;
- Montée en gamme et structuration de l'offre, soutenues par une démarche qualité renforcée. À ce titre, la Société vise l'obtention de la certification FSSC 22000 dans un horizon de 18 mois, standard reconnu par les acteurs internationaux de l'agroalimentaire. Un audit préparatoire a été réalisé fin 2025 et un recrutement dédié en cours afin d'accélérer la structuration des process qualité et de répondre aux exigences des clients grands comptes ;
- Optimisation continue de la performance industrielle, grâce à la montée en charge du site de Saint-Gérand et à la poursuite des actions de rationalisation des coûts de production et de maintenance ;
- Renforcement de la politique achats, visant à sécuriser les approvisionnements dans un environnement de marché volatil, tout en améliorant les conditions d'achat et la visibilité sur les marges.

Dans un environnement de prix des matières premières désormais plus stabilisé, ces leviers doivent permettre de soutenir une croissance du chiffre d'affaires en 2026, accompagnée d'une amélioration progressive de la rentabilité opérationnelle.

La Société se fixe ainsi pour objectif de pérenniser le franchissement du seuil de rentabilité et de poursuivre l'amélioration de ses marges, portée par la progression des volumes et l'optimisation de son modèle opérationnel.

Fort de fondamentaux renforcés, d'une organisation rationalisée et d'un positionnement différenciant sur des farines à forte valeur ajoutée, Paulic Meunerie aborde l'exercice 2026 avec confiance et discipline, dans une logique de croissance durable et maîtrisée.

Conflit au Moyen-Orient

Le conflit en Iran, caractérisé par une montée des tensions militaires et des perturbations notables dans le détroit d'Ormuz, crée un contexte géopolitique complexe. Cette situation engendre une incertitude qui pourrait influencer l'économie mondiale, notamment par le biais de fluctuations des prix de l'énergie et des matières premières. De plus, cette instabilité risque d'affecter les perspectives de croissance économique à l'échelle internationale, rendant l'environnement plus imprévisible pour les acteurs économiques. A la date d'arrêt des comptes consolidés, cet événement n'a pas d'impact significatif sur la situation financière, la performance ou les perspectives de Paulic Meunerie. Le Groupe reste néanmoins vigilant sur les impacts éventuels que pourraient générer cette situation dans les mois à venir.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article 122-2 du règlement ANC n° 2014-03 modifié, l'entité a procédé, au cours de l'exercice, à un changement de méthode comptable prospectif dans le cadre de l'application du nouveau règlement comptable n° 2022-06 en vigueur au 1er janvier 2025.

Effets 2024 :

Les comptes 2024 n'ont pas été retraités, seuls des reclassements en terme de présentation ont été réalisés. A titre de rappel de présentation antérieure des états financiers, vous trouverez en Annexe le Bilan et Compte de résultat tel que présentés pour l'arrêt du 31/12/2024.

En 2025, ces changements portent sur :

| Comptes sociaux | | | |
|--|------------|----------------|---|
| Rubrique | 31.12.2025 | 31.12.2024 | Commentaires |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | - | 252 000 | A compter de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées dans le poste « Autres produits » dans le résultat d'exploitation |
| Cession d'immobilisations financières | - | 40 000 | A compter de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations financières sont enregistrées au poste « Produits financiers » dans le résultat financier |
| Quote-part de subventions d'investissements | 243 596 | 204 608 | A compter de l'exercice 2025, les quote-part de subventions d'investissements sont enregistrées dans le poste « Autres produits » dans le résultat d'exploitation |
| Produits exceptionnels sur exercices antérieurs | 11 076 | 60 867 | A compter de l'exercice 2025, les produits sur exercices antérieurs sont enregistrés au crédit des comptes de produits dédiés |
| Produits exceptionnels | N/A | 557 475 | |

| | | | |
|---|------------|------------------|--|
| Valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles cédées ou mises au rebut | - | (236 466) | A compter de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées dans le poste « Autres charges » dans le résultat d'exploitation |
| Valeurs nettes comptables des immobilisations financières cédées ou mises au rebut | - | (40 000) | A compter de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées dans le poste « Charges financières » dans le résultat financier |
| Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs | (38 056) | (12 000) | A compter de l'exercice 2025, les charges sur exercices antérieurs sont enregistrées au débit des comptes de charges dédiés |
| Pénalités et amendes | (3 110) | (880) | A compter de l'exercice 2025, les pénalités et amendes sont enregistrées dans le poste "Autres charges" dans le résultat d'exploitation |
| Autres charges exceptionnelles | - | (272 710) | Le recours à ces comptes a été réduit compte tenu de la nouvelle définition du résultat exceptionnel |
| Charges exceptionnelles | N/A | (562 056) | |

Par ailleurs le règlement ANC 2022-06 supprime la technique du transfert de charge, ce qui implique les changements suivants dans les états financiers :

- Les charges qui étaient non-inscrites directement dans le compte de charge adéquat sont comptabilisées au crédit du compte de charge initialement débité.
- Les indemnités d'assurance sont comptabilisées au crédit des comptes « Autres produits »

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF

Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables :
- immobilisations non décomposables :

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

| Immobilisations | Valeur brute début exercice | + Réévaluations | + Acquisitions | - Virements | - Cessions/rebuts | Valeur brute fin exercice |
|--|-----------------------------|-----------------|----------------|--------------|-------------------|---------------------------|
| Frais établissement et développement | 742 900 | - | - | - | - | 742 900 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 188 799 | - | 13 787 | 8 788 | - | 2 193 798 |
| Total Immobilisations Incorporelles (I) | 2 931 699 | - | 13 787 | 8 788 | - | 2 936 698 |

| Immobilisations | Valeur brute début exercice | + Réévaluations | + Acquisitions | - Virements | - Cessions/rebuts | Valeur brute fin exercice |
|---|-----------------------------|-----------------|----------------|-------------|-------------------|---------------------------|
| Terrain | 155 797 | - | - | - | - | 155 797 |
| Constructions | 6 400 791 | - | - | - | - | 6 400 791 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 10 240 180 | - | 53 253 | - | - | 10 293 433 |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | 579 016 | - | 1 531 | - | - | 580 548 |
| Matériel de transport | 162 650 | - | 31 455 | - | - | 194 105 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 157 010 | - | 2 411 | - | - | 159 421 |
| Emballages récupérables et divers | - | - | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles en cours | 158 850 | - | 48 590 | - | - | 207 440 |
| Avances et acomptes | - | - | - | - | - | - |
| Total Immobilisations Corporelles (II) | 17 854 296 | - | 137 240 | - | - | 17 991 535 |

| Immobilisations | Valeur brute début exercice | + Réévaluations | + Acquisitions | - Virements | - Cessions/rebuts | Valeur brute fin exercice |
|---|-----------------------------|-----------------|----------------|---------------|-------------------|---------------------------|
| Participation évaluées par mise en équivalences | - | - | - | - | - | - |
| Autres participations | 517 463 | - | - | - | - | 517 463 |
| Autres titres immobilisés | 322 | - | - | - | - | 322 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 183 688 | - | 1 300 | 26 175 | 2 500 | 156 313 |
| Total Immobilisations Financières (III) | 701 473 | - | 1 300 | 26 175 | 2 500 | 674 098 |
| TOTAUX (I+II+III) | 21 487 468 | - | 152 327 | 34 963 | 2 500 | 21 602 331 |

- Amortissements :

| Amortissements | Début exercice | + Amortissement | - Reprise | Fin exercice |
|--|------------------|------------------|-----------|------------------|
| Frais établissement et développement | 194 099 | 128 212 | - | 322 311 |
| Fonds commercial | - | - | - | - |
| Autres immobilisations incorporelles | 69 286 | 10 060 | - | 79 347 |
| Total Amortissement. incorporelles (Total I) | 263 385 | 138 272 | - | 401 658 |
| Terrains | 112 134 | 413 | - | 112 546 |
| Constructions sur sol propre | 1 497 611 | 247 042 | - | 1 744 653 |
| Constructions sur sol d'autrui | 178 895 | 1 506 | - | 180 401 |
| Constructions inst. générales, agencts, amén. constr. | 68 421 | 598 | - | 69 019 |
| Instal. techniques, matériel et outillage industriels | 4 667 827 | 854 442 | - | 5 522 269 |
| Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers | 515 261 | 10 338 | - | 525 599 |
| Autres immo. corp.- Matériel de transport | 154 831 | 9 167 | - | 163 998 |
| Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier | 125 578 | 14 683 | - | 140 261 |
| Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers | - | - | - | - |
| Total Amortissement. Corporelles (Total II) | 7 320 557 | 1 138 189 | - | 8 458 745 |
| TOTAUX | 7 583 942 | 1 276 461 | - | 8 860 403 |

- Durées d'amortissement :

| Immobilisations | Mode | Durée |
|-----------------------------|----------|-------------|
| Constructions | Linéaire | 15 à 30 ans |
| Agencements et aménagements | Linéaire | 10 à 20 ans |
| Installations techniques | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Matériels et Outillages | Linéaire | 3 à 15 ans |
| Matériels de Transport | Linéaire | 1 à 5 ans |
| Matériel de Bureau | Linéaire | 3 à 10 ans |
| Mobilier | Linéaire | 3 à 10 ans |

- Amortissements dérogatoires :

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 01/01/2005 des règlements CRC 2002-10 et 2004-6, figurent désormais en amortissements dérogatoires les amortissements suivants :

- Amortissements dérogatoires résultant de la méthode d'amortissement : Différentiel d'amortissements entre les amortissements calculés selon le mode dégressif et les amortissements calculés selon le mode linéaire, considéré comme mode économique. La provision pour amortissements dérogatoires s'élève à 10 079 euros au 31/12/2025. Elle est ainsi totalement dotée. Il est constaté une régularisation de (300) euros sur l'exercice 2025

- Dépréciation Actif Immobilisé :

| Dépréciation Actif Immobilisé | Début exercice | + Dotations | - Reprise | Fin exercice |
|-------------------------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| Incorporelles | - | - | - | - |
| Corporelles | - | - | - | - |
| Titres mis en équivalence | - | - | - | - |
| Titres de participation | 365 874 | 3 278 | - | 369 152 |
| Autres immo. financières | 15 000 | - | - | 15 000 |
| TOTAUX | 380 874 | 3 278 | - | 384 152 |

- Précisions sur éléments Actifs immobilisés :

Fonds Commercial :

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères. Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux. Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement. Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle. Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité. Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants:

- Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- Périmètre : croissance organique exclusivement;
- Durée du businessplan : 5 ans ;
- Taux d'actualisation des cash flows futurs : 8.62 %.

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice. Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles :

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisitions.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

| | Valeurs | Taux d'amortissement |
|----------------------------|---------|----------------------|
| Brevet farine | 8 518 | 33.00 |
| Brevet harpe noire | 2 083 | 33.00 |
| Dépôt de marque tradinoire | 215 | |
| Brevet la sarrasine | 2 083 | 33.00 |

Les brevets sont totalement amortis au 31 décembre 2025.

Frais de Recherche et de Développement :

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale. La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

les frais de recherche et développement immobilisés en 2025 s'élèvent à la somme de 0€, soit un total cumulé de 1 491 317€ au 31 décembre 2025 dont 742 900€ ont déjà commencé à être amortis et 748 417€ correspondent à des en-cours de frais de R&D.

Les 748 417€ concernent le programme "Qualista Expert" visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen© (initialement prévu pour la fin de l'exercice 2025, la mise en service se fera concomitamment au déploiement commercial de cette nouvelle activité, attendu à partir de l'exercice 2026).

Le groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre
- Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entres autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle elle même ou, si celle ci doit être utilisée en interne, son utilité
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle
- Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et développement correspondent au développement d'un nouveau prototype de procédé de traitement à l'ozone. Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition d'un prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée. Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

• Immobilisations Financières :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

• Filiales et Participations :

| Nom | Capital | Autres Capitaux Propres | Quote part Détenue en % | Valeur Comptable Titres détenus (Brute) | Valeur Comptable Titres détenus (Nette) | Prêts et avances consenties | Cautions | Chiffres d'affaires HT | Résultat de l'exercice | Dividendes encaissés |
|--|---------------|-------------------------------|----------------------------------|---|---|-----------------------------------|----------|------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Filiales détenues à plus de 50 % | | | | | | | | | | |
| GREEN TECHNOLOGIE | 354 018,00 | -223 169,98 | 100,00 | 500 000 | 130 848 | 6 000 | | 0,00 | -3 278,14 | |

Stocks :

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les travaux en cours et stocks de produits finis ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

| Stocks | Valeur brute début | Augmentations | Diminutions | Valeur brute fin |
|--------------------|--------------------|---------------|---------------|------------------|
| Matières premières | 584 591 | | 33 852 | 550 739 |
| Produits Finis | 567 810 | 94 139 | | 661 949 |
| Marchandises | 113 948 | | 25 976 | 87 972 |
| En-cours Biens | | | | - |
| En-cours Services | | | | - |
| TOTAUX | 1 266 349 | 94 139 | 59 828 | 1 300 660 |

| Stocks | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|--------------------|------------------|--------------|------------------|
| Matières premières | 550 739 | - | 550 739 |
| Produits Finis | 661 949 | - | 661 949 |
| Marchandises | 87 972 | - | 87 972 |
| En-cours Biens | - | - | - |
| En-cours Services | - | - | - |
| TOTAUX | 1 300 660 | - | 1 300 660 |

Dépréciations Actif :

| Dépréciation Actif | Début exercice | + Dépréciation | - Reprise | Fin exercice |
|------------------------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| Stocks et encours | - | - | - | - |
| Clients et comptes rattachés | 41 157 | 58 913 | 7 482 | 92 587 |
| Autres Actifs | - | 197 000 | - | 197 000 |
| TOTAUX | 41 157 | 255 913 | 7 482 | 289 587 |

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances clients font l'objet de provision à la date de clôture selon la méthode suivante:

- ancienneté des créances supérieures à 12 mois : 25% de dotation
- ancienneté des créances supérieures à 24 mois : 50% de dotation
- ancienneté des créances supérieures à 36 mois : 100% de dotation

Excepté situation particulière justifiant un traitement différent.

Créances immobilisées :

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à Recevoir :

| Produits à recevoir | | Montant |
|----------------------------|---------------------------------|---------------|
| <i>Intérêts Cours</i> | Immobilisations Financières | - |
| | Participation Groupe | - |
| | Participation Hors Groupe | - |
| | Clients | - |
| | Associés | - |
| | Valeurs Mobilières de Placement | - |
| <i>Autres Produits</i> | Facture à Établir | 7 969 |
| | RRR à obtenir, Avoir à Recevoir | 21 570 |
| | Personnel | - |
| | Sécurité Sociale | 2 264 |
| | État | 10 928 |
| | Divers | 17 113 |
| TOTAL | | 59 844 |

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

| État des créances | | Montant Brut | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Créances rattachées à des participations | | - | - | - |
| Prêts | | 15 000 | - | 15 000 |
| Autres immobilisations financières | | 141 313 | - | 141 313 |
| Clients douteux ou litigieux | | 201 846 | - | 201 846 |
| Autres créances clients | | 686 819 | 686 819 | - |
| Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée | | - | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | | - | - | - |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | 2 264 | 2 264 | - |
| <i>État et collectivités Publiques</i> | Impôts sur les bénéfices | - | - | - |
| | Taxe sur la valeur ajoutée | 212 957 | 212 957 | - |
| | Autres impôts et taxes | - | - | - |
| | Divers | 10 928 | 10 928 | - |
| Groupe et associés | | 6 000 | 6 000 | - |
| Débiteurs divers | | 180 948 | 180 948 | - |
| Charges constatées d'avance | | 210 291 | 210 291 | - |
| TOTAUX | | 1 668 366 | 1 310 207 | 358 159 |
| <i>Prêts accordés en cours d'exercice</i> | | - | | |
| <i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i> | | - | | |
| <i>Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)</i> | | - | | |

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

| Trésorerie | N | N-1 |
|-------------------------------------|---------------|----------------|
| Valeur mobilière de placement (VMP) | 29 352 | 232 787 |
| Banques | 1 675 | 84 299 |
| TOTAL | 31 027 | 317 086 |

| VMP | Valeur inventaire | Bilan | Provision |
|---------------------|-------------------|---------|-----------|
| SECURIES INVEST | 29 352 | 29 352 | 0 |
| STONERAISE / SAS C1 | 0 | 197 000 | 197 000 |
| | | | |

Le placement obligatoire sur la SAS C1 par l'intermédiaire de l'organisme Stoneraise est en liquidation judiciaire depuis le 4 juin 2024. Un jugement du 16 décembre 2025 fait remonter la date de cessation des paiements au 30 juin 2023. Une provision pour dépréciation sur 100% des titres a été passée au 31 décembre 2025.

Charges Constatées d'Avance :

| Libellé | Exploitation | | Financier | | Exceptionnel | |
|---------|--------------|---------|-----------|-----|--------------|-----|
| | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 |
| CCA | 210 291 | 131 813 | | | | |

Charges à répartir sur plusieurs exercices :

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur plusieurs exercices. Au 31/12/2025, le solde restant à répartir est de 6 128 €. L'impact sur le résultat 2025 est de 4 050 €.

PASSIF**Capitaux propres :**

| Composition du capital social | Nombre | Valeur nominale |
|---|-----------|-----------------|
| Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice | 4 148 142 | 0,33 |
| Actions ou parts émises pendant l'exercice | 0 | |
| Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions | | 0 |
| Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice | 4 148 142 | 0,33 |

| Libellé | Solde ouverture | Affectation résultat | + Variations | - Variations | Solde clôture |
|--------------------------------------|-----------------|----------------------|--------------|--------------|---------------|
| Capital Social | 1 522 978 | | | | 1 522 978 |
| Réserve légale | 11 000 | | | | 11 000 |
| Réserves statutaires, contractuelles | - | | | | - |
| Réserves réglementées | - | | | | - |
| Autres réserves | - | | | | - |
| Report à nouveau | -3 544 548 | - 1 017 726 | | | -4 562 273 |
| Résultat de l'exercice | -1 017 726 | 1 017 726 | 277 855 | | 277 855 |

Subventions Investissement :

| Date | Organisme | Mode Amortissement | Durée Amortissement | Montant |
|------------|-----------------|--------------------|---------------------|------------|
| 01/01/2017 | COMMUNE PONTIVY | LINEAIRE | 25 ANS | 100 000.00 |
| 01/01/2017 | AGRIMER | LINEAIRE | 25 ANS | 20 874.62 |
| 01/01/2019 | REGION BRETAGNE | LINEAIRE | 10 ANS | 725 989.36 |
| 01/01/2019 | REGION BRETAGNE | LINEAIRE | 10 ANS | 818 668.85 |
| 01/07/2022 | BPI | LINEAIRE | 10 ANS | 701 757.00 |
| 30/04/2024 | REGION BRETAGNE | LINEAIRE | 10 ANS | 98 243.00 |
| 01/01/2022 | REGION BRETAGNE | N/A | N/A | 214 376.61 |

Les subventions d'investissements sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

Les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits d'exploitation.

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

| État des dettes | Montant Brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A + 5 ans |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1) | - | - | - | - |
| Autres emprunts obligataires (1) | - | - | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine (1) | 676 165 | 676 165 | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine (1) | 4 575 615 | 1 187 881 | 2 394 602 | 993 132 |
| Emprunts et dettes financières divers (1)(2) | - | - | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 141 983 | 2 141 983 | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | 260 521 | 260 521 | - | - |
| Sécurité sociale et autres organismes | 322 659 | 322 659 | - | - |
| Impôts sur les bénéfices | - | - | - | - |
| T.V.A | 2 412 | 2 412 | - | - |
| Obligations cautionnées | - | - | - | - |
| Autres impôts et taxes | 97 312 | 97 312 | - | - |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 118 389 | 118 389 | - | - |
| Groupe et associés (2) | 133 125 | 133 125 | - | - |
| Autres dettes | 41 847 | 41 847 | - | - |
| Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie | - | - | - | - |
| Produits constatés d'avance | - | - | - | - |
| TOTAUX | 8 370 028 | 4 982 294 | 2 394 602 | 993 132 |
| <i>(1) Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice</i> | - | | | |
| <i>(1) Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice</i> | 1 173 387 | | | |
| <i>(2) Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i> | 133 125 | | | |

Charges à Payer :

| Charges à Payer | | Montant |
|------------------------|---|---------|
| <i>Congés payés</i> | Congés payés | 150 102 |
| | Charges sociales | 47 184 |
| | Charges fiscales | - |
| <i>Intérêts Courus</i> | Emprunts et Dettes | 2 578 |
| | Dettes participations Groupes | - |
| | Dettes participations Hors Groupe | - |
| | Dettes sociétés en participation | - |
| | Fournisseurs | - |
| | Associés | - |
| | Banques | - |
| | Concours bancaires courants | - |
| <i>Autres Charges</i> | Factures à recevoir | 381 804 |
| | Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir | - |
| | Participations des salariés | - |
| | Personnel | - |
| | Organismes Sociaux | - |
| | Autres charges fiscales | 77 417 |
| | Divers | - |
| TOTAL | 659 085 | |

COMPTE DE RÉSULTAT**Chiffre d'affaires :**

| | CA HT France | CA HT Export | CA HT Total |
|---------------------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| Marchandises | 316 836 | - | 316 836 |
| Production de biens | 16 954 964 | 862 466 | 17 817 429 |
| Productions de services | 167 433 | 22 695 | 190 128 |
| Chiffre d'affaires total | 17 439 233 | 885 160 | 18 324 393 |

Résultat Financier :

| | Exercice N | Exercice N-1 |
|--|-----------------|-----------------|
| Produits Financiers de Participations | - | - |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | - | - |
| Autres intérêts et produits assimilés | -14 896 | 20 105 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | - | - |
| Différences positives de change | - | - |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | - | - |
| Total Produits Financiers | -14 896 | 20 105 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 204 328 | 365 874 |
| Différence négative de changes sur les créances et dettes financières | - | - |
| Intérêts et charges assimilées | 167 544 | 197 102 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | - | 35 274 |
| Total charges financières | 371 872 | 598 250 |
| Résultat financier | -386 768 | -578 145 |

Résultat Exceptionnel :

| | Exercice N | Exercice N-1 |
|--|---------------|----------------|
| Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | 15 500 | 76 367 |
| Produits Exceptionnels sur opération en capital | - | 496 608 |
| Reprise pour provisions pour risques et charges | - | - |
| Total produits exceptionnels | 15 500 | 572 975 |
| Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | - | 285 590 |
| Charges Exceptionnelle sur opération en capital | - | 276 466 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | (300) | 2 016 |
| Total charges exceptionnelles | (300) | 564 072 |
| Résultat exceptionnel | 15 800 | 8 903 |

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

| | CAC 1 | CAC 2 |
|---------------------------------------|---------------|----------|
| Mission de contrôle légal des comptes | 23 832 | |
| Autres prestations | | |
| TOTAUX | 23 832 | - |

Autres Informations Spécifiques :**Rémunération des dirigeants :**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen :

L'effectif moyen est de :

| Catégorie | Effectif Moyen |
|-----------------------------------|----------------|
| Cadres | 3 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 16 |
| Ouvriers | 23 |
| TOTAL | 42 |

Ce décompte comprend 2 apprentis sur l'exercice.

Engagements Financiers donnés et reçus :**Engagements donnés:**

Contrat d'affacturage avec BPCE Factor : L'encours résiduel des créances cédées au 31/12/2025 s'élève à 74 117 €. Le montant du financement accordé par l'affacturage sur ces créances s'élève à 872 342 € déduction faite de 118 775 € correspondant à une retenue de garantie inscrite en "immobilisation financière".

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles :

- Emprunt du : CREDIT AGRICOLE

Montant initial de cette garantie : 1 050 000

Montant restant dû en capital : 644 667

Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS

- Emprunt du : BNP

Montant initial de cette garantie : 1 050 000

Montant restant dû en capital : 642 115

Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS

- Emprunt du : BPA

Montant initial de cette garantie : 1 050 000

Montant restant dû en capital : 618 378

Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE PARI PASSU CREDIT 3 CO-FINANCEURS

- Emprunt du : CREDIT AGRICOLE

Montant initial de cette garantie : 200 000

Montant restant dû en capital : 132 335

Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS

- Emprunt du :BNP

Montant initial de cette garantie : 200 000

Montant restant dû en capital : 134 613

Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS

- Emprunt du : BPGO

Montant initial de cette garantie : 200 000

Montant restant dû en capital : 77 693

Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE PARI PASSU 3- CO FINANCEURS

- Emprunt du : CREDIT AGRICOLE

Montant initial de cette garantie : 605 000

Montant restant dû en capital : 269 116

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS

- Emprunt du : B.P.A.

Montant initial de cette garantie : 605 000

Montant restant dû en capital : 269 828

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET : MATERIEL 3 CO-FINANCEURS

- Emprunt du : B.N.P.

Montant initial de cette garantie : 605 000

Montant restant dû en capital : 266 231

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT PARI PASSU FONDS DE COMMERCE ET MATERIEL 3 CO-FINANCEURS

- Emprunt du : BPGO

Montant initial de cette garantie : 100 000

Montant restant dû en capital : 26 992

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT COMPTE TITRE GREEN TECHNOLOGIE

- Emprunt du : CREDIT AGRICOLE

Montant initial de cette garantie : 100 000

Montant restant dû en capital : 26 571

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT COMPTE TITRE GREEN TECHNOLOGIE

- Emprunt du : BPGO

Montant initial de cette garantie : 200 000

Montant restant dû en capital : 140 264

Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE PARI PASSU

Engagement de Crédit-Bail :• **Tableaux des engagements de crédit-bail :**

| Engagements de crédit-bail | | | | | |
|------------------------------------|---------------------------------|---|------------------|--------------------|-------------------|
| | Valeur brute | Dotations aux amortissements théoriques | | Valeur nette | |
| | | De l'exercice | Cumulées | | |
| Installations techniques | 801 295 | 77 262 | 575 451 | 225 652 | |
| Autres immobilisations corporelles | 856 756 | 81 948 | 745 634 | 111 123 | |
| Total | 1 658 051 | 159 210 | 1 321 276 | 336 775 | |
| | Redevances payées de l'exercice | Redevances restant à payer | | | Valeur résiduelle |
| | | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans | |
| Installations techniques | 83 911 | 75 810 | 157 632 | | |
| Autres immobilisations corporelles | 81 972 | 80 406 | 19 589 | 4 712 | |
| Total | 165 883 | 156 216 | 177 221 | 4 712 | |

• **Engagement en matière de pensions et retraites :**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la somme de 81 086€. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les paramètres pour calculer l'indemnités sont les suivantes:

- Age de départ à la retraite : 64 ans.
- départ à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein
- turn over faible
- taux d'actualisation de 3.60%
- taux d'augmentation des salaires de 1% comme l'année précédente

• **Identité des sociétés mères consolidant les comptes :**

Paulic Meunerie SA au capital de 1 522 978€ sise Le Gouret 56 920 Saint Gérard

**5 | COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE PAULIC MEUNERIE POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025
ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**



BILAN CONSOLIDE

| | | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| En Euros | Note | Net | Net |
| Ecarts d'acquisition | | | |
| Frais de recherche et développement | | 420 589 | 548 801 |
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | | 15 532 | 11 805 |
| Fonds de commerce | | 1 350 504 | 1 350 504 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | 748 417 | 757 205 |
| Immobilisations incorporelles | 5 / 6 | 2 535 042 | 2 668 315 |
| Terrains et constructions | | 4 449 970 | 4 699 529 |
| Installations tech., matériels et outillages industriels | | 4 997 009 | 5 881 929 |
| Autres immobilisations corporelles | | 215 338 | 290 278 |
| Immobilisations corporelles en cours | | 207 440 | 158 850 |
| Immobilisations corporelles | 5 / 6 | 9 869 757 | 11 030 585 |
| Titres de participation | | 7 384 | 7 384 |
| Autres immobilisations financières | | 141 635 | 169 010 |
| Immobilisations financières | 7 | 149 019 | 176 394 |
| Actif immobilisé | | 12 553 817 | 13 875 294 |
| Stocks de matières premières et approvisionnements | 8 | 550 739 | 584 591 |
| Stocks de produits finis et marchandises | 8 | 749 921 | 681 758 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | 28 087 | 17 652 |
| Clients et comptes rattachés | 9 | 778 055 | 842 378 |
| Autres créances | 10 | 1 640 987 | 1 898 205 |
| Compte de régularisation actif | 10 | 216 419 | 141 991 |
| Disponibilités | 11 | 34 074 | 320 566 |
| Actif circulant | | 3 998 283 | 4 487 140 |
| TOTAL ACTIF | | 16 552 102 | 18 362 434 |

| En Euros | Note | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|--|-------------|---------------------|---------------------|
| Capital social | | 1 522 978 | 1 522 978 |
| Primes | | 7 718 987 | 7 718 987 |
| Réserves consolidées | | (3 073 319) | (2 526 048) |
| Résultat de l'exercice | | 244 788 | (547 271) |
| Autres fonds propres | | 656 758 | 650 303 |
| Capitaux propres - Part du groupe | 12 | 7 070 192 | 6 818 949 |
| Intérêts minoritaires | 12 | | |
| Provisions pour risques et charges | 13 | 81 086 | 88 250 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 14 | 4 578 193 | 5 749 765 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 14 | 1 140 150 | 978 111 |
| Avances et acomptes reçus sur commande | | 20 524 | 22 917 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 15 | 1 949 577 | 2 760 644 |
| Dettes fiscales et sociales | 15 | 699 921 | 706 659 |
| Autres dettes | 16 | 115 214 | 142 936 |
| Produits constatés d'avance | 17 | 897 245 | 1 094 205 |
| Total dettes | | 9 400 824 | 11 455 236 |
| TOTAL PASSIF | | 16 552 102 | 18 362 434 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| En €uros | Note | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|---|-----------|----------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 18 | 18 324 393 | 19 194 957 |
| Autres produits d'exploitation | 19 | 373 467 | 223 241 |
| Achats et variation de stocks | 20 | (11 716 583) | (13 345 646) |
| Autres achats et charges externes | 21 | (2 574 024) | (2 574 879) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | (155 485) | (114 728) |
| Charges de personnel | 22 | (2 062 495) | (2 199 384) |
| Autres charges d'exploitation | 26 | (27 450) | (2 394) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 25 | (1 494 583) | (1 497 239) |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | 667 241 | (316 072) |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | | |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | 667 241 | (316 072) |
| Charges et produits financiers | | (402 405) | (216 634) |
| Charges et produits exceptionnels | | 15 500 | (192 739) |
| Impôts sur les résultats | | (35 548) | 178 174 |
| Résultat net des entités intégrées | 27 | 244 788 | (547 271) |
| Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence | | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 244 788 | (547 271) |
| Intérêts minoritaires | | | |
| Résultat net (part du Groupe) | | 244 788 | (547 271) |
| Résultat par action | | 0,05 | (0,12) |
| Résultat dilué par action | | 0,05 | (0,12) |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| En Euros | Note | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|--|-------------|----------------------|----------------------|
| Résultat net consolidé | | 244 788 | (547 271) |
| Amortissements et provisions | 6 / 9 /13 | 1 428 507 | 1 458 903 |
| Plus et moins-values de cession | | 0 | (15 534) |
| Impôts différés | 29 | 35 548 | (178 174) |
| Capacité d'autofinancement | | 1 708 842 | 717 923 |
| Variation des frais financiers | | 1 891 | 687 |
| Variation des stocks | 8 | (34 311) | 99 857 |
| Variation des créances d'exploitation | 9 / 10 | 114 026 | 92 691 |
| Variation des dettes d'exploitation | 15 /16 | (820 198) | 368 406 |
| Variation nette exploitation | | (740 483) | 560 954 |
| Variation des créances hors exploitation | 10 | 158 383 | (51 817) |
| Variation des dettes hors exploitation | 16 | (27 723) | (76 244) |
| Variation des charges et produits constatés d'avance | 10 / 17 | (271 388) | (236 581) |
| Variation nette hors exploitation | | (140 728) | (364 641) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | (879 320) | 197 000 |
| Flux de trésorerie générés par l'activité | | 829 522 | 914 923 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 5 | (4 999) | (6 538) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 5 | (136 570) | (419 666) |
| Acquisitions d'immobilisations financières | 7 | (43 775) | (70 049) |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 5 | 0 | 252 000 |
| Cessions d'immobilisations financières | 7 | 71 150 | 7 692 |
| Trésorerie nette/ acquisitions de filiales | | 0 | 0 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | (114 193) | (236 561) |
| Augmentation de capital | | 0 | 0 |
| Variation des subventions d'investissement | | 0 | 0 |
| Emissions d'emprunts | 14 | 6 601 | 5 230 |
| Remboursement d'emprunts | 14 | (1 327 069) | (1 349 180) |
| Variation des comptes courants d'associés | 14 | 93 378 | (15 254) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | (1 227 089) | (1 359 204) |
| Variation de la trésorerie | | (511 760) | (680 842) |
| Trésorerie d'ouverture | | (119 605) | 561 236 |
| Trésorerie de clôture | | (631 365) | (119 605) |
| <i>dont comptes bancaires débiteurs</i> | | 4 304 | 86 900 |
| <i>dont concours bancaires courants</i> | | (665 439) | (440 171) |
| <i>dont VMP</i> | | 29 352 | 232 787 |
| <i>dont caisse</i> | | 419 | 879 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

| Capitaux propres | Nombre d'actions | Capital | Prime d'émission | Réserves consolidées | Résultat de la période | Autres | Total Capitaux propres - Part Groupe | Intérêts minoritaires | Total Capitaux propres |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------------|----------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Total capitaux propres au 31/12/2023 | 4 615 085 | 1 522 978 | 7 718 987 | (2 457 823) | (68 226) | 681 497 | 7 397 412 | 0 | 7 397 412 |
| Affectation du résultat 31/12/2023 | | | | - 68 226 | 68 226 | | 0 | | 0 |
| Augmentation de capital | | | | | | | 0 | | 0 |
| Subventions d'investissement | | | | | | (31 193) | (31 193) | | (31 193) |
| Résultat de l'exercice 31/12/2024 | | | | | (547 271) | | (547 271) | | (547 271) |
| Total capitaux propres au 31/12/2024 | 4 615 085 | 1 522 978 | 7 718 987 | (2 526 049) | (547 271) | 650 304 | 6 818 948 | 0 | 6 818 948 |
| Affectation du résultat 31/12/2024 | | | | - 547 271 | 547 271 | | 0 | | 0 |
| Augmentation de capital | | | | | | | 0 | | 0 |
| Subventions d'investissement | | | | | | 6 454 | 6 454 | | 6 454 |
| Résultat de l'exercice 31/12/2025 | | | | | 244 788 | | 244 788 | | 244 788 |
| Total capitaux propres au 31/12/2025 | 4 615 085 | 1 522 978 | 7 718 987 | (3 073 320) | 244 788 | 656 758 | 7 070 190 | 0 | 7 070 190 |

GROUPE PAULIC MEUNERIE

NOTES ANNEXES



NOTES ANNEXES

NOTE 1 : LA SOCIETE

Le groupe PAULIC MEUNERIE est spécialisé dans la production de farines artisanales et industrielles destinées aux professionnels de la boulangerie, de la crêperie et de l'industrie alimentaire en France et à l'étranger. Les moulins sont situés en centre Bretagne et produisent des farines de froment et de blé noir.

Un des moulins est équipé du procédé expérimental de traitement des grains à l'ozone Oxygreen®, permettant de développer des produits à haute valeur ajoutée à destination de la boulangerie et de l'alimentation d'insectes.

La société PAULIC MEUNERIE SA est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis le 18 février 2020.

NOTE 2 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés au 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux comptes présentés dans le cadre de l'offre au public et de l'inscription des actions de la société PAULIC MEUNERIE aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 29 avril 2026.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où la société n'est pas astreinte à établir des comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles PAULIC MEUNERIE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2025, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. La durée de l'exercice est de 12 mois pour toutes les sociétés.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées"

2.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant au 31 décembre 2025 :

| Sociétés consolidées | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|-----------------------|---------------|-------------|--------------------------|
| SA PAULIC MEUNERIE | Mère | Mère | Intégration globale |
| SAS GREEN TECHNOLOGIE | 100 | 100 | Intégration globale |

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation comprenait les sociétés suivantes :

| Sociétés consolidées | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|-----------------------|---------------|-------------|--------------------------|
| SA PAULIC MEUNERIE | Mère | Mère | Intégration globale |
| SAS GREEN TECHNOLOGIE | 100 | 100 | Intégration globale |

IG : intégration globale

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe PAULIC MEUNERIE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement ANC 2020-01 applicables depuis le 1er janvier 2021 et remplacé par le règlement ANC 2024-05, sont appliqués.

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifie le plan comptable général (règlement ANC n°2014-03) pour les comptes individuels. Bien que le règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés n'en soit pas modifié, son article 271-2 prévoit que les méthodes comptables du groupe s'alignent sur celles des comptes individuels, sous réserve des choix autorisés, des obligations propres aux comptes consolidés et des options spécifiques à ce règlement.

En conséquence, l'application du règlement ANC n°2022-06 dans les comptes individuels, ainsi que celle du règlement ANC n°2024-05, constitue un changement de méthode comptable. Il introduit notamment des précisions et évolutions concernant le traitement de certaines opérations, en particulier en matière de définition et de comptabilisation du résultat exceptionnel, ainsi que des ajustements de présentation et de classification des produits et charges dans le compte de résultat.

Ces changements portent sur :

| Comptes consolidés | | | |
|---|------------|------------------|---|
| Rubrique | 31.12.2025 | 31.12.2024 | Commentaires |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | - | 252 000 | A compter de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées dans le poste « Autres produits » dans le résultat d'exploitation |
| Cession d'immobilisations financières | - | 40 000 | A compter de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations financières sont enregistrées au poste « Produits financiers » dans le résultat financier |
| Produits exceptionnels sur exercices antérieurs | 11 076 | 62 117 | A compter de l'exercice 2025, les produits sur exercices antérieurs sont enregistrés au crédit des comptes de produits dédiés |
| Produits exceptionnels | N/A | 354 117 | |
| Valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles cédées ou mises au rebut | - | (236 466) | A compter de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées dans le poste « Autres charges » dans le résultat d'exploitation |
| Valeurs nettes comptables des immobilisations financières cédées ou mises au rebut | - | (40 000) | A compter de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées dans le poste « Charges financières » dans le résultat financier |
| Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs | (38 056) | (12 000) | A compter de l'exercice 2025, les charges sur exercices antérieurs sont enregistrées au débit des comptes de charges dédiés |
| Pénalités et amendes | (3 110) | (880) | A compter de l'exercice 2025, les pénalités et amendes sont enregistrées dans le poste "Autres charges" dans le résultat d'exploitation |
| Autres charges exceptionnelles | - | (272 710) | Le recours à ces comptes a été réduit compte tenu de la nouvelle définition du résultat exceptionnel |
| Charges exceptionnelles | N/A | (562 056) | |

Par ailleurs le règlement ANC 2022-06 supprime la technique du transfert de charge, ce qui implique les changements suivants dans les états financiers :

- Les charges qui étaient non-inscrites directement dans le compte de charge adéquat sont comptabilisées au crédit du compte de charge initialement débité.
- Les indemnités d'assurance sont comptabilisées au crédit des comptes « Autres produits ».

L'application du nouveau règlement ANC n°2024-05 n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

L'impact sur les comptes de ces changements de méthode comptable est détaillé comme suit :

- Constatation des charges et produits exceptionnels sur exercices antérieurs comptabilisés au débit et au crédit des comptes de charges ou produits dédiés en 2025 : 38 056 € et 11 076 €.
- Constatation des pénalités et amendes au débit du compte de charges diverse : (3 110 €).
- Montants comptabilisés, dans le résultat financier 2025, d'éléments qui auraient figuré en résultat d'exploitation avant l'application du règlement :
 - Reprise des étalements de frais d'émission d'emprunts en 2025 : 4 050 €.

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe PAULIC MEUNERIE sont décrits dans les § 2.3 et suivants.

Les méthodes de référence appliquées sont les suivantes :

| Méthodes de référence | Application |
|---|-------------|
| Provisions retraites et coûts assimilés | oui |
| Méthode des profits à l'avancement pour les contrats LT | N/A |

2.4. Jugements et estimations de la direction

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent l'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5. Ecart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- Le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts),
- et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

La société PAULIC MEUNERIE a acquis la société GREEN TECHNOLOGIE le 31 octobre 2019 pour 510 079€ sur la base d'une situation nette retraitée de 104 018€. L'écart d'acquisition qui en résulte est affecté en totalité aux brevets relatifs au procédé OXYGREEN®, soit un écart d'évaluation des brevets de 406 061€. Cet écart d'évaluation a été amorti sur 5 ans entre le 31/10/2019 et le 30/10/2024.

NOTE 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- ✓ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- ✓ Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- ✓ Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- ✓ Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- ✓ Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- ✓ Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Les dépenses ne vérifiant pas ces critères demeurent comptabilisées en charges de l'exercice où elles ont été encourues.

Les frais de recherche et développement correspondent :

- ✓ Au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen©,
- ✓ Au développement d'un nouveau prototype de procédé Oxygreen© de traitement à l'ozone de 3ème génération,

Ils sont amortis linéairement, à compter de la date de mise à disposition du prototype, ce qui correspond à la durée d'utilisation minimale estimée.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets farines amortis linéairement sur la durée de protection et à des logiciels amortis linéairement sur une période de 3 ans.

3.2. Fonds commercial

Les fonds commerciaux ont été acquis par les sociétés du groupe au fur et à mesure de leur développement historique, soit à l'occasion de croissances externes, soit dans le cadre d'acquisition de portefeuille de clients de confrères.

Les droits de mouture consistent en un droit à écraser une certaine quantité de blé tendre pour produire de la farine à destination de la consommation humaine en France. Ces droits ne concernent donc pas l'alimentation animale, le blé noir, ni les exportations. Ces droits de mouture sont cessibles et louables.

Dans le cadre des nouvelles règles concernant les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06), applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, le groupe a analysé la durée d'utilisation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux et droits de mouture ayant une durée d'utilisation non limitée, ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur). Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable figurant à l'actif à sa valeur actuelle.

Ces tests sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans établis par la direction sur la base des critères suivants :

- Hypothèse opérationnelle : Croissance des activités du groupe dans la meunerie traditionnelle ;
- Périmètre : croissance organique exclusivement ;
- Durée du business plan : 5 ans ;
- Taux d'actualisation des cash flows futurs : 8,62%

Les valeurs actuelles des droits de mouture sont également appréciées au vu de l'évolution de leur cours à la date de clôture de l'exercice.

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle est supérieure à la valeur nette comptable, ce qui justifie l'absence de dépréciation.

3.3. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

| Eléments | Durées |
|--------------------------------------|-------------|
| Constructions | 15 à 30 ans |
| Installations générales, agencements | 10 à 20 ans |
| Installations techniques | 5 à 10 ans |
| Matériel et outillage | 3 à 15 ans |
| Matériel de transport | 3 à 7 ans |
| Matériel de bureau, informatique | 3 à 10 ans |
| Mobilier | 3 à 10 ans |

Les amortissements dérogatoires sont portés en réserve après calcul de l'impôt différé.

3.4. Subventions d'investissements

Seule la quote-part des subventions dont les conditions suspensives de versement ont été levées a été comptabilisée. Elle suit le même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Dans les comptes individuels, les subventions d'investissement sont inscrites parmi les capitaux propres. La quote-part de subvention virée au compte de résultat est comptabilisée en produits exceptionnels.

Dans les comptes consolidés, ces subventions sont transférées dans un compte de régularisation passif (produits constatés d'avance), ce qui leur donne le caractère de crédits différés. La quote-part de subvention virée au compte de résultat au rythme de l'amortissement desdits immobilisations faisant l'objet des subventions, est comptabilisée en produits d'exploitation.

Le traitement antérieur applicable aux subventions comptabilisées en produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 se poursuit jusqu'à la reprise complète de ces subventions au compte de résultat (application prospective du règlement ANC 2020-01).

Les subventions accordées à compter du 1er janvier 2021 sont désormais inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt. Dans ce cas, conformément au PCG, la subvention est à reprendre par résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif subventionné.

3.5. Opérations de location financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de location financements.

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée détaillée dans le point 3.3. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.6 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ et des parts sociales du Crédit Agricole pour 2,2K€,
- De prêts accordés à des boulangers,
- De dépôts et cautionnements versés.

Ils sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Stocks et produits en cours

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe, ne sont pas éliminés, leurs montants n'étant pas significatifs.

Le cycle de production du groupe ainsi que le délai de rotation des stocks entraînent une absence de risque significatif de dépréciation de ces derniers.

3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe observe une politique de dépréciation systématique en fonction de l'antériorité des factures concernées. Cette politique générale s'enrichit d'une approche au cas par cas afin d'adapter le niveau de provision au contexte propre à chaque relation si nécessaire.

3.9. Trésorerie

La trésorerie est exclusivement constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.10. Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 12 de la présente annexe.

3.11. Provisions et passifs éventuels

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;

- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.12. Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés du Groupe PAULIC présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, fait l'objet d'une provision. Les hypothèses retenues pour l'exercice 2021 sont les suivantes (méthode des unités de crédits projetées) :

- Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 1 %
- Taux de mobilité (turn over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- Modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- Taux annuel d'actualisation : 3,60%
- Taux de charges sociales patronales : 28 % pour non-cadres, 50 % pour cadres et 34 % pour les agents de maîtrise

Les hypothèses retenues pour l'exercice 2025 sont les mêmes à l'exception du taux d'actualisation retenu pour 3,60% au 31 décembre 2025 contre 3,38% au 31 décembre 2024.

3.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émissions des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.14. Impositions différées

Les comptes consolidés intègrent l'impôt exigible et l'impôt différé.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables. Le taux utilisé au 31 décembre 2025 est de 25 %.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- De l'annulation des provisions réglementées
- De la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- Des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- Du retraitement des crédits-baux
- Des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont de deux natures :

- Des ventes de produits finis et de manière plus marginale, de marchandises : ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).
- Des prestations de services telles que l'écrasement de blé pour le compte de clients, des analyses pour divers acteurs ou encore la refacturation de frais de transport) : elles sont généralement reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de leur exécution où elles font l'objet d'une facturation.

3.16. Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires réalisé diminué des achats de matières premières et de marchandises variations de stock incluses.

3.17. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.18. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

En l'absence de position de l'ANC sur le classement du crédit impôt recherche (CIR) à retenir dans les comptes consolidés établis en règles françaises, les entreprises ont donc en référence la documentation « Mémento Lefebvre consolidé », le choix entre deux possibilités :

- maintenir le classement du CIR retenu dans les comptes sociaux soit en diminution de l'impôt sur les résultats
- propre aux comptes consolidés de requalifier le CIR en tant que subvention d'exploitation.

Ainsi, PAULIC MEUNERIE a décidé de retenir cette seconde position et donc de comptabiliser son crédit impôt recherche en « autres produits d'exploitation » s'agissant d'une aide destinée à soutenir les efforts en matière de recherche.

Au titre des exercices 2024 et 2025, Paulic Meunerie n'a pas enregistré de CIR dans ses comptes.

3.19. Résultat par action

Le résultat net consolidé de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Evénements significatifs des périodes présentées

4.1.1 Renforcement de la marge brute

En 2025, Paulic Meunerie maintient un niveau d'activité globalement stable en volume, tout en améliorant significativement sa performance opérationnelle.

Dans un environnement de baisse des prix des matières premières, la Société bénéficie pleinement de sa politique d'achats optimisée, et d'un mix clients plus favorable.

Cette dynamique se traduit par une progression marquée de la marge brute, qui s'établit à 6,6 M€, contre 5,8 M€ en 2024.

4.1.2 Effet de base favorable sur le coût de l'énergie

L'exercice 2025 bénéficie d'un effet de base favorable sur les coûts énergétiques. En 2024, la renégociation du contrat d'électricité avait donné lieu à une pénalité de résiliation de 270 K€, comptabilisée en charges exceptionnelles en raison de son caractère non récurrent. L'absence de cet élément en 2025 contribue mécaniquement à l'amélioration de la performance opérationnelle.

4.1.3 Rationalisation industrielle : concentration sur le site de Saint-Gérand

La Société bénéficie en 2025, sur un exercice complet, des effets de la fermeture du site de Plounevez-Quintin intervenue le 30 avril 2024 et du transfert des activités vers Saint-Gérand. Cette réorganisation a permis de concentrer l'ensemble des opérations sur un site unique, contre trois précédemment, générant des économies d'échelle significatives, notamment via une meilleure utilisation des capacités industrielles, l'optimisation des flux logistiques, et la rationalisation des coûts fixes.

4.1.4 Risque de rectification à la suite d'un contrôle fiscal sur le CIR

Pour rappel, La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité débutée en juin 2023 et poursuivie en 2024. Ce contrôle a porté sur l'ensemble des déclarations fiscales couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, ainsi que sur les dépenses engagées au titre du crédit d'impôt recherche (CIR) pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Le 13 décembre 2024, cette vérification s'est conclue par une proposition de rectification portant sur un rappel de CIR au titre de l'année 2021, pour un montant de 448 305 €. La direction de la société a contesté les conclusions de l'expertise à l'origine de cette proposition et a engagé les démarches nécessaires auprès de l'administration fiscale.

Bien que la société estime son dossier de recherche et développement éligible et, avec l'appui d'un conseil spécialisé, entende faire valoir ses droits auprès des instances décisionnelles concernées, il demeure à ce stade difficile de se prononcer sur les chances de succès quant à une éventuelle annulation ou réduction de la rectification envisagée.

Le 10 avril 2026, l'entreprise a eu la possibilité de défendre sa position lors d'un comité consultatif des crédits d'impôts. Les conclusions de ce comité consultatif ne sont pas connues à date et l'administration fiscale n'a pas encore rendu sa décision finale.

Compte tenu du caractère incertain, imprévisible et non quantifiable de l'issue de ce contrôle en termes de risque financier, la direction a décidé de maintenir la position retenue lors de l'exercice précédent et de ne pas constater de provision pour risques et charges dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

4.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Dans la continuité d'un exercice 2025 marqué par le retour à la rentabilité, Paulic Meunerie aborde 2026 avec l'ambition de consolider durablement sa trajectoire de croissance rentable.

La stratégie de la Société repose sur l'activation coordonnée de plusieurs leviers structurants :

- Renforcement du développement commercial, avec une priorité donnée à la conquête de grands comptes industriels et de la grande distribution, notamment dans le Grand Ouest, afin d'accroître les volumes, d'améliorer le taux d'utilisation des capacités industrielles et de mieux répartir le risque client ;
- Montée en gamme et structuration de l'offre, soutenues par une démarche qualité renforcée. À ce titre, la Société vise l'obtention de la certification FSSC 22000 dans un horizon de 18 mois, standard reconnu par les acteurs internationaux de l'agroalimentaire. Un audit préparatoire a été réalisé fin 2025 et un recrutement dédié en cours afin d'accélérer la structuration des process qualité et de répondre aux exigences des clients grands comptes ;
- Optimisation continue de la performance industrielle, grâce à la montée en charge du site de Saint-Gérand et à la poursuite des actions de rationalisation des coûts de production et de maintenance ;
- Renforcement de la politique achats, visant à sécuriser les approvisionnements dans un environnement de marché volatil, tout en améliorant les conditions d'achat et la visibilité sur les marges.

Dans un environnement de prix des matières premières désormais plus stabilisé, ces leviers doivent permettre de soutenir une croissance du chiffre d'affaires en 2026, accompagnée d'une amélioration progressive de la rentabilité opérationnelle.

La Société se fixe ainsi pour objectif de pérenniser le franchissement du seuil de rentabilité et de poursuivre l'amélioration de ses marges, portée par la progression des volumes et l'optimisation de son modèle opérationnel.

Fort de fondamentaux renforcés, d'une organisation rationalisée et d'un positionnement différenciant sur des farines à forte valeur ajoutée, Paulic Meunerie aborde l'exercice 2026 avec confiance et discipline, dans une logique de croissance durable et maîtrisée.

CONFLIT AU MOYEN-ORIENT

Le conflit en Iran, caractérisé par une montée des tensions militaires et des perturbations notables dans le détroit d'Ormuz, crée un contexte géopolitique complexe. Cette situation engendre une incertitude qui pourrait influencer l'économie mondiale, notamment par le biais de fluctuations des prix de l'énergie et des matières premières. De plus, cette instabilité risque d'affecter les perspectives de croissance économique à l'échelle internationale, rendant l'environnement plus imprévisible pour les acteurs économiques. A la date d'arrêté des comptes consolidés, cet événement n'a pas d'impact significatif sur la situation financière, la performance ou les perspectives de Paulic Meunerie. Le Groupe reste néanmoins vigilant sur les impacts éventuels que pourraient générer cette situation dans les mois à venir.

4.3 Continuité d'exploitation et Analyse du risque de liquidité :

Dans la continuité d'un exercice 2025 conforme aux attentes de la direction, la société entame l'exercice 2026 avec la volonté de poursuivre sur la lancée de sa récente nouvelle orientation stratégique :

- focus sur les métiers historiques (froment, blé noir, riz),
- Conquête de grands comptes dans l'industrie agroalimentaire dans le grand-ouest, afin de saturer les outils de production et maîtriser son risque « client »,
- Maîtrise des achats,
- Optimisation des coûts de production et de maintenance.

L'objectif de la direction, en 2026, est de pérenniser le franchissement du seuil de rentabilité, et de progresser en rentabilité grâce à la progression des volumes.

Aussi, compte tenu :

- Du niveau d'activité attendu en 2026,
- De l'amélioration du taux de marge brute en cours constatée dès 2025,
- Des fruits des politiques de réduction de coût ambitieuses engagées et ayant déjà commencé à porter leurs fruits,
- Des facilités de financement à court terme dont dispose le groupe auprès de ses partenaires bancaires,

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

NOTE 5. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Au 31 décembre 2025, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

| IMMOBILISATIONS | Au 1er janvier 2025 | Augmentations | Diminutions | Autres mouvements | Au 31 décembre 2025 |
|--|---------------------|----------------|-------------|-------------------|---------------------|
| Frais de recherche et développement | 742 900 | 4 999 | | 8 788 | 756 687 |
| Concessions, brevets, marques, licences | 1 497 872 | | | | 1 497 872 |
| Fonds commercial et droits de moutures | 1 350 504 | | | | 1 350 504 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 757 205 | | | (8 788) | 748 417 |
| Immobilisations incorporelles | 4 348 481 | 4 999 | 0 | 0 | 4 353 480 |
| Terrains | 155 798 | | | | 155 798 |
| Constructions | 6 400 791 | | | | 6 400 791 |
| Installations techniques | 11 082 418 | 52 583 | | | 11 135 001 |
| Installations techniques en location financement | 801 965 | | | | 801 965 |
| Autres immobilisations corporelles | 899 437 | 35 397 | | 670 | 935 504 |
| Autres immos corporelles en location financement | 856 756 | | | (670) | 856 086 |
| Immobilisations corporelles en cours | 158 851 | 48 590 | | | 207 441 |
| Immobilisations corporelles | 20 356 016 | 136 570 | 0 | 0 | 20 492 586 |
| TOTAL | 24 704 497 | 141 569 | 0 | 0 | 24 846 066 |

Au 31 décembre 2025, le montant des immobilisations incorporelles en cours s'élève à 748 K€.

Ce poste correspond au programme de R&D « Qualista Expert » visant à développer et mettre sur le marché une farine de blé tendre dont la signature nutritionnelle sera améliorée (glycémie, régulation de la glycémie, régulation du transit, régulation de l'appétit) en s'appuyant sur les effets positifs du procédé Oxygreen®.

La ventilation des immobilisations incorporelles en cours est indiquée dans le tableau ci-dessous :

| Immobilisations incorporelles en cours | Au 31 décembre 2023 | Dépenses activées sur 2024 | Mises en services 2024 | Au 31 décembre 2024 | Dépenses activées sur 2025 | Mises en services 2025 | Au 31 décembre 2025 |
|--|---------------------|----------------------------|------------------------|---------------------|----------------------------|------------------------|---------------------|
| Oxygreen 3ème génération | 619 012 | | (619 012) | 0 | | 0 | 0 |
| Qualista Expert | 748 418 | | | 748 418 | | | 748 418 |
| Nouveau procédé Blé noir | 0 | | | 0 | | | 0 |
| Nouveau logiciel | 0 | | | 0 | | | 0 |
| Refonte site internet | 2 249 | 6 538 | | 8 787 | | (8 787) | 0 |
| Total | 1 369 679 | 6 538 | (619 012) | 757 205 | 0 | (8 787) | 748 418 |

Le poste « Fonds commercial » comprend des fonds de commerce pour 656 K€ et droits de moutures pour 694K€.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'agencements pour 580 K€, de matériels de transports pour 194 K€ et de matériels de bureau et informatiques pour 161 K€.

NOTE 6. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2025, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

| IMMOBILISATIONS | Au 1er janvier 2025 | Dotations | Diminutions | Autres mouvements | Au 31 décembre 2025 |
|--|---------------------|------------------|-------------|-------------------|---------------------|
| Frais de recherche et développement | 194 099 | 128 212 | | | 322 311 |
| Concessions, brevets, marques, licences | 1 486 067 | 10 060 | | | 1 496 127 |
| Fonds commercial et droits de moutures | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 680 166 | 138 272 | 0 | 0 | 1 818 438 |
| Aménagements terrains | 112 134 | 413 | | | 112 547 |
| Constructions | 1 744 927 | 249 146 | | | 1 994 073 |
| Installations techniques | 5 535 381 | 854 441 | | | 6 389 822 |
| Installations techniques en location financement | 467 076 | 83 062 | | | 550 138 |
| Autres immobilisations corporelles | 834 501 | 34 189 | | | 868 690 |
| Autres immos corporelles en location financement | 631 412 | 76 148 | | | 707 560 |
| Immobilisations corporelles | 9 325 431 | 1 297 399 | 0 | 0 | 10 622 830 |
| TOTAL DES AMORTISSEMENTS | 11 005 597 | 1 435 671 | 0 | 0 | 12 441 268 |

Les tests de dépréciation des fonds commerciaux et droits de mouture n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur justifiant une provision.

NOTE 7. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières se détaillent comme suit :

| IMMOBILISATIONS | Au 1er janvier 2025 | Augmentations / Dotations | Diminutions | Variation de périmètre | Au 31 décembre 2025 |
|---|----------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Titres de participation | 7 384 | | | | 7 384 |
| Prêts | 15 000 | | | | 15 000 |
| Autres immobilisations financières | 169 010 | 43 775 | (71 150) | | 141 635 |
| Valeurs brutes | 191 394 | 43 775 | (71 150) | 0 | 164 019 |
| Titres de participation | 0 | | | | 0 |
| Prêts | (15 000) | | | | (15 000) |
| Autres immobilisations financières | 0 | | | | 0 |
| Dépréciations | (15 000) | 0 | 0 | 0 | (15 000) |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES | 176 394 | 43 775 | (71 150) | 0 | 149 019 |

Les titres de participations comprennent :

- Des parts sociales CREDIT AGRICOLE pour 2,2K€ ;
- Une participation minoritaire de 8,3% au capital de la société SAS ALLIANCE FARINE pour 5 K€ ;

Les prêts sont accordés à des boulangers. Le dernier prêt, accordé à la société Kerguelen Développement pour 15 K€ en 2017, a été totalement déprécié.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au versement sur 2019 d'une retenue de garantie de 12.5 K€ à BPI à l'occasion d'un prêt « Croissance Industrie » de 800 K€ au titre du programme d'extension du Moulin du Gouret, et du fonds de garantie relatif à la mise en place du factor pour 119 K€.

NOTE 8. STOCKS

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Stocks de matières premières | 550 739 | 584 591 |
| Stocks de produits finis et marchandises | 749 921 | 681 758 |
| Total | 1 300 660 | 1 266 349 |

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre des exercices présentés.

NOTE 9. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Clients et comptes rattachés | 870 642 | 883 534 |
| Provisions pour dépréciations | (92 587) | (41 157) |
| VALEURS NETTES | 778 055 | 842 378 |
| <i>dont créances à moins de 30 jours</i> | <i>561 353</i> | <i>751 464</i> |
| <i>dont créances entre 1 mois et 2 mois</i> | <i>80 483</i> | <i>2 303</i> |
| <i>dont créances entre 2 mois et 3 mois</i> | <i>87 611</i> | <i>1 126</i> |
| <i>dont créances entre 3 mois et 6 mois</i> | <i>2 153</i> | <i>11 352</i> |
| <i>dont créances à plus de 6 mois</i> | <i>139 042</i> | <i>68 225</i> |

Au 31 décembre 2025, la variation des provisions pour dépréciations s'analyse comme suit :

| En Euros | Au 1er janvier 2025 | Augmentations / Dotations | Diminutions | 31-déc.-2025 |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------|---------------------|
| Provisions pour dépréciations | (41 157) | (58 913) | 7 482 | (92 587) |
| TOTAL | (41 157) | (58 913) | 7 482 | (92 587) |

La qualité du poste clients présente une dégradation relative sur l'exercice, avec un léger allongement des délais de règlement et une augmentation des provisions. Cette évolution reflète notamment des tensions observées sur certaines contreparties de taille intermédiaire, alors que les incidents concernaient historiquement des clients de plus petite taille.

NOTE 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les autres créances et comptes de régularisation actif se présentent comme suit :

| En Euros | 31-déc.-2025 | | |
|--|------------------|----------------|------------------|
| | Total | < 1 an | > 1 an |
| Etat, Crédit d'impôt Recherche | 0 | 0 | |
| Etat, Crédit d'impôt Mécnat | 0 | 0 | |
| Etat, Impôt sur les sociétés | 0 | 0 | |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires | 213 291 | 213 291 | |
| Impôts différés actif | 1 303 525 | | 1 303 525 |
| Autres créances fiscales | 10 928 | 10 928 | |
| Subventions à recevoir | 0 | 0 | |
| Autres créances | 113 244 | 113 244 | |
| Sous-Total | 1 640 987 | 337 462 | 1 303 525 |
| Charges constatées d'avance | 210 291 | 210 291 | |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 6 128 | 5 224 | 904 |
| Valeurs brutes | 1 857 407 | 552 977 | 1 304 430 |
| Provisions pour dépréciations | | | |
| Valeurs nettes | 1 857 407 | 552 977 | 1 304 430 |

Les impôts différés actifs sont principalement liés aux déficits fiscaux reportables.

Les subventions à recevoir concernent le programme d'extension de moulin sur le site de Saint-Gérard. Elles sont détaillées en note 3.4. et 17.

NOTE 11. DISPONIBILITES

La trésorerie nette est principalement constituée de concours bancaires courants.

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Valeurs mobilières de placement | 29 352 | 232 787 |
| Comptes bancaires courants | 4 304 | 86 900 |
| Caisse | 419 | 879 |
| Concours bancaires courants | (665 439) | (440 171) |
| Trésorerie nette | (631 365) | (119 605) |

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué :

- Du reliquat du compte de liquidité relatif à l'animation du titre pour 29 K€,
- De la souscription d'obligations pour 197 K€.

Les obligations ont été dépréciées sur l'exercice à hauteur de 197K€.

NOTE 12. CAPITAL SOCIAL

Une augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « autres réserves » d'un montant de 7.400 € par élévation de la valeur nominale des 740.000 de 1,31 € à 1,32 €, puis une division de la valeur nominale des 740.000 actions ordinaires existantes de 1,32 € a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 dans ses huitième et neuvième résolutions. Le nombre d'actions a ainsi été multiplié par quatre (4), le portant ainsi de 740.000 actions à 2.960.000 actions, soit un capital social de la Société fixé à 976.800 euros avec une valeur nominale de trente-trois centimes d'euro (0,33 €) chacune.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2020 a ensuite consenti dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire une délégation de compétence permettant au Conseil d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur EURONEXT GROWTH. La même Assemblée a autorisé le Conseil, dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire à augmenter le montant de dans les conditions prévues par la législation.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a fixé le principe de l'augmentation de capital et conformément aux recommandations du PSI, le Président du Conseil a proposé que la fourchette de prix soit comprise entre 6,32 euros et 8,54 euros par action.

Le Conseil d'administration s'est par la suite réuni en date du 13 février 2020 afin de fixer le prix d'introduction à 6,32 € par action. Il a, par ailleurs, constaté la signature de l'engagement de souscription par lequel Monsieur Jean PAULIC s'était irrévocablement engagé à placer un ordre de souscription pour un montant égal à 500.000€ par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible au titre d'une avance d'actionnaires. Le Conseil a ensuite décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros, par émission de 1.083.446 actions ordinaires, au prix de 6,32 euros par action, soit trente-trois centimes d'euro (0,33) de valeur nominale et 5,99 euros de prime d'émission, après mise en oeuvre de la clause d'extension à hauteur d'un nombre total de 141.319 titres (15% du nombre d'actions initialement émis soit 942.127 actions nouvelles), représentant un montant total de 6.847.378,72 euros, prime d'émission incluse.

En date du 14 février 2020, le Conseil d'administration a également consenti une option de surallocation à la société Aurel BGC, permettant d'augmenter, en une seule fois, pendant une durée de trente (30) jours calendaires suivant la date de clôture du règlement de livraison, le montant de l'augmentation de capital susvisée d'un montant nominal maximum de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros à la somme de 1.368.886,86 euros, par émission de 104.696 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 661.678,72 euros, prime d'émission incluse, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

Enfin, le Conseil d'administration en date du 17 février 2020, a constaté la réalisation de ces augmentations de capital d'un montant total de 392.086,86 euros par émission de 1.188.142 d'actions nouvelles composée de la manière suivante :

- une augmentation de capital d'un montant nominal total de 357.537,18 euros, pour le porter de la somme de 976.800 euros à la somme de 1.334.337,18 euros ; et
- une augmentation de capital d'un montant nominal de 34.549,68 euros, pour le porter de 1.334.337,18 euros, à la somme de 1.368.886,86 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social de Paulic Meunerie SA a désormais été fixé à 1.368.886,86 €, divisé en 4.148.142 actions de 0,33 € de valeur nominale chacune. Le montant de la prime d'émission brute s'élève à 5,99 € par action soit un montant de 7 116 970,58 €, sur lequel ont été imputés les dépenses liées à l'augmentation de capital qui s'élèvent à 1.019.537 €, soit une prime d'émission nette de 6.097.433 €.

La première cotation et le début des négociations sur Euronext Growth ont eu lieu le 18 février 2020.

La note d'opération 20-021 détaille les objectifs de l'opération à savoir que l'introduction en bourse s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement stratégique à 4 ans en permettant à Paulic Meunerie de se doter de moyens financiers devant contribuer en partie au financement d'un plan d'investissements de l'ordre de 13 M€, l'autofinancement du Groupe sur cette période devant assurer le solde sur financement.

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 19 novembre 2021 pour un montant total de 1 099 993,50 euros par émission de 244 443 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 80 666,19 euros et porté d'un montant de 1 368 886,86 euros à un montant de 1 449 553,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 1 019 327.31 euros est constatée.

En date du 7 décembre 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 890 000 euros par émission de 222 500 actions nouvelles de 0.33 euros de valeur nominale. Le capital social est ainsi augmenté d'un montant nominal de 73 425 euros et porté d'un montant de 1 449 553,05 euros à un montant de 1 522 978,05 euros. Une prime d'émission d'un montant de 816 575 euros est constatée.

Contrat de liquidité

Au 31/12/2024, le contrat de liquidité que la société Paulic Meunerie avait souscrit en février 2020 a été résilié. Les 28 636 actions de Paulic Meunerie SA détenues ainsi que le solde de cash (12,5 K€) ont été transférés dans les livres du crédit agricole.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées dans la poste « valeurs mobilières de placement ». Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

A ce titre, une perte nette de 7,8 k€ est constatée dans le résultat financier au 31/12/2025.

Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont relatifs à deux subventions accordées sur l'exercice et comptabilisées dans ce poste conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 (description en note 3.4).

Elles correspondent à :

- la subvention d'investissement de 800 K€ accordée par BPI France le 18 février 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir l'installation du réacteur d'ozonation Oxygreen © de 3ème génération ;
- la quote-part pour laquelle les conditions suspensives sont levées (soient 214 K€) de la subvention d'investissement accordée par la région Bretagne et le FEDER le 7 avril 2021, pour 500 K€ au total, relative au programme de R&D « Qualista Expert ».

Elles sont comptabilisées pour leur montant net d'impôt, soit respectivement 496 K€ et 160 K€.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | Au 1er janvier 2025 | Dotations | Diminutions | Au 31 décembre 2025 |
|---|----------------------------|------------------|--------------------|----------------------------|
| Prov. indemnités de départ à la retraite | 88 250 | | (7 164) | 81 086 |
| Total | 88 250 | 0 | (7 164) | 81 086 |

NOTE 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'évolution des emprunts et des dettes financières se présente comme suit :

| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES | Au 1er janvier 2025 | Emissions | Remboursements | Au 31 décembre 2025 |
|---|----------------------------|------------------|-----------------------|----------------------------|
| Préfinancement plan investissement | 0 | | | 0 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 5 749 765 | | (1 171 572) | 4 578 193 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 5 749 765 | 0 | (1 171 572) | 4 578 193 |
| Dettes financières - Location financement | 488 935 | | (155 498) | 333 437 |
| Billets à ordre | 0 | | | 0 |
| Concours bancaires courants | 449 432 | 224 154 | | 673 586 |
| Comptes courants d'actionnaires | 39 743 | 93 383 | | 133 127 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 978 110 | 317 538 | (155 498) | 1 140 150 |
| Total | 6 727 875 | 317 538 | (1 327 070) | 5 718 343 |

| Echéancement (en €) au 30 juin 2025 | Total | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
|--|------------------|------------------|---------------------|-------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 4 578 193 | 1 190 459 | 2 394 602 | 993 132 |
| Dettes financières - Location financement | 333 437 | 156 214 | 177 223 | |
| Concours bancaires courants | 673 586 | 673 586 | | |
| Comptes courants d'actionnaires | 133 127 | 133 127 | | |
| Total | 5 718 343 | 2 153 386 | 2 571 825 | 993 132 |
| dont partie à taux variable | 1 076 542 | 875 284 | 201 257 | 0 |
| dont partie à taux fixe | 4 641 801 | 1 278 101 | 2 370 568 | 993 132 |
| dont partie à taux non rémunérée | | | | |

Emprunts auprès des établissements de crédit

La société dispose d'une enveloppe de 3 750 k€ de prêts immobiliers pour financer les investissements du site de Saint-Gérard. La totalité de l'enveloppe est débloquée depuis le 31 décembre 2020.

Elle a également débloqué la totalité de l'enveloppe de 1 815 K€ de prêts matériels obtenu en 2017.

La société avait souscrit à 4 autres nouveaux emprunts sur l'exercice 2020, à savoir :

- un emprunt de 100 k€ auprès de BPGO et de 100 k€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition des titres Green Technologies
- un emprunt de 620 k€ auprès de la BPI qui finance un programme de recherche et développement du nouveau procédé ozonation 2ème génération.
- Un emprunt de 200 k€ auprès de BPGO pour le financement de l'acquisition d'une ensacheuse.

Sur l'exercice 2021, la société a souscrit à 4 PGE pour un montant total de 1 900 K€ auprès de CE (1 000K€), BNP (300K€), CA (300 K€) et BPGO (300K€).

Sur l'exercice 2022, la société a souscrit à 2 nouveaux emprunts pour un montant total de 300 K€ :

- 1 emprunt « rebond » pour 50 K€ auprès de BPI ;
- 1 emprunt « Innov » pour 250 K€ auprès de BPI.

Il n'y a pas eu de souscription d'emprunt sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

Crédits-baux

La société a réalisé fin décembre 2024 une opération de lease-back concernant une ligne de palettisation acquise en juin 2024 pour 252 000€. Il n'y a pas de nouveaux contrats sur l'exercice."

Comptes courants d'associés

Ils concernent principalement le compte courant d'associés du dirigeant du groupe Monsieur Jean Paulic pour 133 K€.

Covenant financiers

Les emprunts bancaires n'ont pas fait l'objet de clauses de respect de ratios financiers.

NOTE 15. DETTES D'EXPLOITATION

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs & comptes rattachés | 1 949 577 | 2 760 644 |
| Dettes sociales | 583 180 | 584 647 |
| Dettes fiscales (TVA, ...) | 116 741 | 122 012 |
| Total | 2 649 498 | 3 467 303 |

NOTE 16. AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent des dettes relatives aux fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard. Leurs échéances sont inférieures à un an.

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Fournisseurs d'immobilisations | 111 912 | 139 635 |
| Autres dettes | 3 300 | 3 300 |
| Total | 115 213 | 142 936 |

NOTE 17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'investissement résultant d'aides accordées par les organismes publics pour la réalisation du programme d'extension du moulin sur le site de Saint-Gérard pour lesquelles le produit sera reconnu au rythme de l'amortissement des dites immobilisations.

Elles se ventilent de la façon suivante :

| Subventions | Montant de la subvention accordée | Cash restant à recevoir au 31.12.2025 | Subvention nette comptabilisée au 31.12.2025 | 31 décembre 2025 | | 31 décembre 2024 | |
|--------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--|------------------|--|------------------|--|
| | | | | Cash reçu | Produits comptabilisés en exploitation | Cash reçu | Produits comptabilisés en exploitation |
| Pontivy communauté | 100 000 | | 64 000 | | 4 000 | 4 000 | |
| France Agrimer | 20 873 | | 13 360 | | 835 | 835 | |
| Région Bretagne | 725 989 | | 383 419 | | 67 439 | 72 443 | |
| Feader | 818 669 | | 436 466 | | 81 686 | 81 686 | |
| BPI France Relance | 800 000 | | 661 301 | 98 243 | 89 635 | 45 644 | |
| Feader Innovation | 500 000 | 285 623 | 214 377 | | 4 053 | | |
| Total | 2 965 531 | 285 623 | 1 772 922 | 98 243 | 243 595 | 4 053 | 204 608 |

Dont comptabilisation en produits constatés d'avance

897 245

Dont comptabilisation en autres fonds propres

875 677

Comme indiqué dans le point 3.4, seule la quote-part de subvention, dont les conditions suspensives sont levées, est comptabilisée. Ainsi, pour la subvention accordée par FEDER INNOVATION de 500 K€, 42,8% de celle-ci sont reconnus. En l'absence d'investissement sur l'exercice 2025, le taux de reconnaissance de cette subvention n'a pas bougé.

En 2025, Paulic Meunerie a reçu le versement d'un solde de subvention pour un programme d'investissement initié en 2022 dans le cadre d'un appel à projet France Relance 2030, pour 98 K€.

NOTE 18. CHIFFRES D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires est le suivant :

| En Euros | 31-déc.-2025 | | 31-déc.-2024 | |
|---------------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|
| Ventes de marchandises | 316 836 | 2% | 369 626 | 2% |
| Ventes de produits finis | 17 823 114 | 97% | 18 646 491 | 97% |
| Prestations de services | 184 443 | 1% | 178 839 | 1% |
| Chiffre d'affaires | 18 324 393 | 100% | 19 194 956 | 100% |

Le poste ventes de produits finis intègre le chiffre d'affaires réalisé en vente de farines de froment, de blé noir et des co-produits (sons et cosses). Il reprend également les ventes de produits issus du procédé Oxygreen : la farine Qualista et les Nourrifibre®, pour un montant cumulé de 869 K€ sur l'exercice 2025 contre 1 177 K€ l'exercice précédent.

Le poste ventes de marchandises consiste en le négoce de produits additionnels à destination de nos clients boulangers (améliorants, graines et sacheries diverses).

Les prestations de services intègrent les analyses effectuées par notre laboratoire auprès d'acteurs de la région et la refacturation du transport à nos clients éloignés.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés est la suivante :

| En Euros | 31-déc.-2025 | | 31-déc.-2024 | |
|---------------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|
| Ventes - France | 17 439 233 | 95% | 18 335 314 | 96% |
| Ventes Export | 885 160 | 5% | 859 642 | 4% |
| <i>Europe</i> | <i>885 160</i> | <i>100%</i> | <i>859 642</i> | <i>100%</i> |
| <i>Reste du monde</i> | | | | |
| Chiffre d'affaires | 18 324 393 | 100% | 19 194 956 | 100% |

NOTE 19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---|----------------|----------------|
| Production stockée | 94 139 | (161 640) |
| Production immobilisée | 0 | 0 |
| Reprises sur amort. et prov. | 14 646 | 13 610 |
| Transfert de charges | 0 | 162 761 |
| Quote part subventions d'investissement reprise en résultat | 243 596 | 204 608 |
| Subvention d'exploitation | 16 067 | 3 500 |
| Crédit Impôt Recherche | 0 | 0 |
| Autres produits | 5 018 | 403 |
| Autres produits d'exploitation | 373 467 | 223 241 |

NOTE 20. MARGE BRUTE

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| Chiffres d'affaires | 18 324 393 | 19 194 957 |
| Achats consommés | (11 716 583) | (13 345 646) |
| Marge Brute globale | 6 607 810 | 5 849 311 |
| <i>Taux de marge brute</i> | <i>36%</i> | <i>30%</i> |

Dans un environnement de baisse des prix des matières premières, la Société bénéficie pleinement de sa politique d'achats optimisée, et d'un mix clients plus favorable.

Cette dynamique se traduit par une progression de 6 points de la marge brute, qui s'établit à 6,6 M€, contre 5,8 M€ en 2024.

NOTE 21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Achats non stockés, matériels, fournitures | 680 091 | 780 732 |
| Sous-traitance générale | 17 049 | 5 921 |
| Locations et charges locatives | 188 484 | 202 842 |
| Entretiens et réparations | 606 541 | 466 973 |
| Primes d'assurance | 163 268 | 120 989 |
| Etudes et recherches | 66 402 | 72 819 |
| Personnel extérieur | 1 879 | 7 823 |
| Honoraires | 220 516 | 288 782 |
| Publicité | 27 980 | 38 476 |
| Transport | 437 354 | 414 393 |
| Frais de déplacement, missions et réceptions | 43 318 | 47 945 |
| Autres (téléphone, services bancaires ...) | 121 141 | 127 186 |
| Autres achats et charges externes | 2 574 024 | 2 574 879 |

Les achats non stockés sont principalement constitués des frais d'électricité et de carburant. Ce poste bénéficie d'un effet de base favorable : en 2024, la renégociation du contrat d'électricité avait donné lieu, en contrepartie d'une baisse immédiate du coût, à une pénalité de résiliation. L'absence de cet élément en 2025 contribue mécaniquement à l'amélioration de la performance opérationnelle.

Le poste entretien et réparation subit une hausse à la suite de certains incidents opérationnels ayant impactés nos silos d'expéditions. Au-delà des charges liées à la maintenance, l'entreprise a mise en œuvre les moyens permettant de réduire le risque de nouvelle occurrence.

Le poste « Honoraires » est en diminution dans la continuité des efforts engagés par l'entreprise en matière de rationalisation de ses charges de structure.

NOTE 22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Salaires et traitements | 1 556 934 | 1 630 376 |
| Charges sociales | 505 560 | 569 008 |
| Charges de personnel | 2 062 495 | 2 199 384 |
| Taux moyen de charges sociales | 32% | 35% |

NOTE 23. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Cadres | 3 | 2 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 16 | 18 |
| Employés / ouvriers | 23 | 22 |
| Effectifs | 42 | 42 |

NOTE 24. REMUNERATION DU DIRIGEANT

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Rémunération allouée au président du conseil d'administration | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |

NOTE 25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION ET PROVISIONS

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 1 435 670 | 1 468 396 |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | 58 913 | 23 711 |
| Dotations aux amortissements des charges à répartir | 0 | 4 997 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | |
| Total | 1 494 583 | 1 497 104 |

Les dotations aux amortissements des charges à répartir concernent l'étalement des frais d'émissions d'emprunt.

Les dotations aux provisions sur actifs circulants est relative à la dépréciation de créances clients.

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 138 467 | 165 843 |
| Immobilisations corporelles | 1 297 203 | 1 302 553 |
| Total | 1 435 670 | 1 468 396 |

NOTE 26. AUTRES CHARGES

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|------------------------------------|---------------|--------------|
| Redevances | | |
| Pertes sur créances irrécouvrables | 12 506 | 2 278 |
| Autres charges | 14 944 | 116 |
| Total | 27 450 | 2 394 |

NOTE 27. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---|------------------|------------------|
| Autres produits financiers | 104 | 20 105 |
| Produits cession de VMP | | |
| Reprise provisions pour dépréciation des prêts | | |
| Produits financiers | 104 | 20 105 |
| Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus) | 115 549 | 112 766 |
| Intérêts bancaires | 31 333 | 48 593 |
| Intérêts sur comptes courants d'associés | 4 826 | 2 203 |
| Charges cession de VMP | 7 823 | 35 275 |
| Autres charges financières | 45 978 | 37 903 |
| Provisions pour dépréciation VMP | 197 000 | |
| Charges financières | 402 510 | 236 740 |
| Total | (402 405) | (216 634) |

NOTE 28. RESULTAT EXCEPTIONNEL

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Autres produits exceptionnels | 15 500 | 77 617 |
| Produits de cession d'immobilisations | 0 | 292 000 |
| Reprises provisions | | |
| Produits exceptionnels | 15 500 | 369 617 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 0 | 285 890 |
| VNC immobilisations cédées | 0 | 276 466 |
| Autres charges exceptionnelles | | |
| Charges exceptionnelles | 0 | 562 356 |
| Total | 15 500 | (192 739) |

Il est rappelé que le nouveau règlement ANC 2022-06 a modifié la définition du résultat exceptionnel. L'impact de ce changement est détaillé en note 2.3.

NOTE 29. IMPÔTS SUR LES BENEFICES

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Charge/(produit) d'impôt exigible | | |
| Charge/(produit) d'impôt différé | 35 548 | (178 174) |
| Total charges/(produit) d'impôt sur les bénéfices | 35 548 | (178 174) |

La preuve d'impôt est la suivante :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|--|----------------|------------------|
| Résultat courant avant impôt | 264 836 | (532 706) |
| Résultat exceptionnel avant impôt | 15 500 | (192 739) |
| Résultat consolidé avant impôt | 280 336 | (725 445) |
| Impôt théorique à 25 % | 70 084 | (181 361) |
| Réduction d'impôt : CIR et CIM | 0 | 0 |
| Charge d'impôt théorique dans les comptes consolidés | 70 084 | (181 361) |
| Charge d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés | 35 548 | (178 174) |
| Différence | 34 536 | (3 187) |

| Justification de l'écart | | |
|-------------------------------------|-----------------|--------------|
| Suramortissement MACRON | (26 555) | (26 689) |
| IDA non reconnus | 820 | 17 769 |
| ID subventions investissement en CP | (10 398) | 10 398 |
| Autres différences permanentes | 1 597 | 1 709 |
| | (34 536) | 3 187 |

La société a constaté un actif d'impôt différé net de 1 304 K€ sur la base d'hypothèses de recouvrabilité à 5 années.

A noter que les déficits fiscaux reportables liés à Green Technologie ne sont pas activés.

Il en est de même pour une partie des déficits fiscaux de la société Paulic Meunerie qui correspondent aux frais d'augmentation de capital comptabilisés en déduction de la prime d'émission sans effet d'impôt.

NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|--|---------------|---------------|
| Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes | 23 832 | 25 442 |
| Honoraires HT facturés au titre des autres diligences et prestations directement liées | | |
| Total | 23 832 | 25 442 |

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

| En Euros | 31-déc.-2025 | 31-déc.-2024 |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Nantissements | 858 739 | 1 091 500 |
| Hypothèques | 2 312 371 | 2 563 547 |
| Effets escomptés non échus | | |
| Total engagements donnés | 3 171 111 | 3 655 047 |

Les hypothèques sur l'immobilier et le foncier du site de Saint-Gérand données en garantie des emprunts bancaires concernent les emprunts suivants :

- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 645 K€
- Emprunt BPA hypothèque PARI PASSU : 618 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 642 K€
- Emprunt CRCA hypothèque PARI PASSU : 132 K€
- Emprunt BPGO hypothèque PARI PASSU : 140 K€
- Emprunt BNP hypothèque PARI PASSU : 134 K€

La société a donné en garantie les nantissements de matériels sur les emprunts suivants :

- Emprunt CA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 269 K€ au 31/12/2025
- Emprunt BPA de 2019 pour 605 K€ : CRD de 270 K€ au 31/12/2025
- Emprunt BNP de 2019 pour 605 K€ : CRD de 266 K€ au 31/12/2025
- Emprunt BPGO de 2020 pour 200 K€ : CRD de 77 K€ au 31/12/2025

Et les nantissements des titres Green Technologie sur les emprunts suivants :

- Emprunt BPGO de 2020 pour 100 K€ : CRD de 27 K€ au 31/12/2025
- Emprunt CRCA de 2020 pour 100 K€ : CRD de 26 K€ au 31/12/2025

Engagements financiers – Contrat d'affacturage :

- En-cours résiduel des créances cédées au 31/12/2025 : 74 117€
- Garantie inscrite en immobilisations financières : 118 775€
- Montant du financement reçu sur les créances cédées : 872 342 € déduction faite de 118 775 € correspondant à une retenue de garantie inscrite en "immobilisation financière".

Engagements reçus

Néant

6 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

6 | 1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

6 | 2 FONDEMENT DE L'OPINION

6.2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

6.2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

6 | 1 OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

6 | 2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Frais de recherche appliquée et de développement et Fonds commercial

Les notes « Frais de recherche appliquée et de développement » et « Fonds commercial » de l'annexe des comptes annuels précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

6 | 3 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

6.3.1 INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : la ventilation par tranches de retard des factures reçues, émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice est réalisée par rapport à la date d'enregistrement de la facture en comptabilité et non par rapport à sa date d'échéance.

6.3.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

6.3.3 AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6 | 4 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 | 5 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Vannes, le 30 avril 2026

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé

7 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

7 | 1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PAULIC MEUNERIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

7 | 2 FONDEMENT DE L'OPINION

7.2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

7.2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

7 | 1 OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.3 Référentiel comptable » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables relatifs au changement de présentation du compte de résultat consolidés, l'application du nouveau règlement ANC 2024-05 ainsi que les changements comptables relatifs à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 impactant les comptes sociaux des entités consolidées et la présentation des comptes consolidés.

7 | 2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La note 3.1 « Immobilisations incorporelles » et 3.2 « Fonds commercial » de l'annexe des comptes consolidés précisent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des coûts de développement et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable, le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et la présentation qui en est faite. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier l'application qui en est faite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

7 | 3 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

7 | 4 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7.4.1 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Vannes, le 30 avril 2026

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé

8 | RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

8 | 1 CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

8 | 2 CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

8.2.1 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

8.2.1.1 Avec les associés

Nature : Rémunération des comptes courants.

Autorisation : Votre Conseil d'Administration du 4 février 1991.

Objet : Votre société rémunère les comptes courants dans la limite du taux fiscalement déductible.

Modalités : la charge d'intérêts comptabilisée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 4 826,45 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président Directeur Général de la société PAULIC MEUNERIE SA.

8.2.1.2 Avec la société Financière KALA

Nature : Location d'un bien immobilier

Objet : Votre société prend en location des locaux situés sur le site de la Gare à St Gérard auprès de la société Financière KALA Sas dont Jean Paulic est actionnaire à hauteur de 51%

Modalités : la charge de location comptabilisée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 49 680 euros.

Personne intéressée : Jean PAULIC, Président de la société PAULIC MEUNERIE SA.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Vannes, le 30 avril 2026

Yvonnick Huet

Associé

Julien Maulavé

Associé